

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway service in winter, listing routes, departure/arrival times, and station names like Cahors, Paris, Agen, etc.

Cahors, le 19 décembre 1872.

Les journaux de Paris et tous les journaux d'Europe ne s'occupent que du grand événement de samedi, à Versailles. Rien de plus important et de plus heureux que les déclarations du Gouvernement; mais ne nous laissons pas aller toutefois à une confiance exagérée, et attendons la suite de ces déclarations.

On lit dans le Français :

La grande et heureuse séance du 14 novembre produit dans l'opinion l'effet que nous espérons. On en juge par l'impression générale de sécurité et de confiance qui se manifeste partout, aussi bien chez les hommes de pensée que chez les hommes de travail, chez les politiques que chez les commerçants ou les financiers. L'un des signes les plus curieux et les plus significatifs, c'est le désarroi de tous ces officieux qui, par courtoisie, s'étaient jetés dans la gauche, ou de tous ces hommes de gauche qui avaient cru pouvoir se glisser parmi les officieux. Ils ne savent que dire et que faire.

On rapporte que M. Thiers a félicité M. Dufaure de son discours et s'est montré fort satisfait de l'accueil qui y a été fait.

Deux préfets qui ont eu l'occasion d'entretenir M. le président de la République en ont reçu l'assurance qu'il était absolument satisfait du discours du garde des sceaux. Le mot absolument fut même, assure-t-on, répété à plusieurs reprises. Sur la demande qui fut faite au président s'il lui convenait qu'on répète cette déclaration, le président répondit qu'il en serait fort aise.

Les radicaux s'efforcent de dissimuler au pays la gravité de leur défaite.

Le Siècle déclare assez naïvement « qu'il n'aurait qu'à se féliciter de la séance sans le regrettable discours qu'a prononcé M. le garde des sceaux, » et il engage à continuer à signer les pétitions.

La République française n'ose pas encore rompre trop ouvertement avec le gouvernement. Elle sent trop bien quel recul ce sera pour son parti, le jour où celui-ci ne pourra plus se présenter au pays sous le couvert de M. Thiers. Toutefois la colère lui échappe parfois. Elle déclare que le discours de M. Dufaure « est réactionnaire et méchant, mais qu'il est vide. » Ce qui domine dans son langage, c'est une sorte de fanfaronnade impuissante.

On lit dans la Gazette de France :

Les pétitions demandant la dissolution ont été écartées par une majorité de 300 voix. On croit peut-être que les radicaux vont se soumettre au jugement du tribunal auquel ils se sont adressés? Ce serait bien mal les connaître.

Loin de tenir compte de la réponse de l'Assemblée aux pétitionnistes, ils en prennent acte pour redoubler d'ardeur. Les radicaux ne demandent plus à l'Assemblée si elle ne croit pas le moment venu de se séparer; ils veulent la dissoudre eux-mêmes.

Le Corsaire dit :

« Loin d'arrêter, de décourager le pétitionnement, le vote de samedi nous montre une fois de plus la nécessité de faire entendre à Versailles la volonté souveraine du pays. »

La République française dit à son tour :

« Le pétitionnement reste ouvert. Tous les citoyens soucieux de la tranquillité actuelle, de la pros-

périté de l'avenir, doivent s'efforcer de faire connaître leur vœu pour la dissolution de l'Assemblée de Versailles et la nomination, aussi prochaine que possible, d'une nouvelle Assemblée nationale. »

Le Siècle s'exprime ainsi :

« Continuons donc à signer des pétitions; usons d'un droit qu'on veut bien ne pas contester : la question reviendra plus tôt qu'on ne pense. »

Les organes radicaux qui se sont bien gardés de reproduire intégralement les déclarations de M. Dufaure, affectent de dire que le pétitionnement, tel qu'il est organisé, est l'exercice d'un droit régulier. Rien n'est moins exact.

On ne doit pas être étonné de retrouver là, à la tête du pétitionnement, M. Ranc, qui, le 3 mars 1871, a déclaré l'Assemblée dissoute, et qui se rendait de Bordeaux à Paris pour devenir le soldat dévoué de la Commune.

Toute l'histoire du pétitionnement est résumée là.

On lit dans le Journal de Paris :

Le scrutin de samedi condamne sans appel le mouvement dissolutionniste. L'union forcée des conservateurs dans une question vitale pour tous avait préparé sa défaite dans l'Assemblée : l'intervention du gouvernement la consommée dans le pays. A ce point de vue, le débat a été doublement heureux. La harangue diffuse, incohérente et molle de M. Gambetta avait plutôt compromis que servi les intérêts qu'il prétendait défendre. Il ne dépendait pas de lui de gagner une cause que, d'avance, il savait perdue. Mais s'il ne pouvait la sauver de la défaite, il pouvait, du moins, la sauver du dédain. C'est dans des occasions comme celles-là que se révèlent et s'imposent les chefs de parti. Ils succombent devant le scrutin, mais leur personnalité grandit et s'illustre devant le pays, et avec elle, la cause qu'ils personnifient. Il n'est pas inutile de remarquer, en passant, que la réputation oratoire de M. Gambetta déchoit tous les jours. Il manque à la fois d'ordre, de mouvement et d'idées, et sa parole incorrecte n'arrive plus qu'à fatiguer ensemble l'oreille et l'esprit. Le malheur est que M. Gambetta n'a pas encore acquis assez d'esprit politique pour pouvoir se passer d'éloquence. S'il veut rester chef de parti, il est urgent qu'il retrouve quelques-uns de ces accents qui lui méritèrent, à défaut de la gloire d'orateur, le renom de tribun.

Trois discours d'inspiration différente, mais également vigoureux, ont achevé la déroute préparée par M. Gambetta. M. le duc d'Andifret-Pasquier, avec cette éloquence nerveuse qui lui est propre, a démasqué l'esprit anti-social du radicalisme, ses menées destructrices, et le caractère anarchique de l'agitation qu'il a provoquée. La parole enflammée et puissante de M. Raoul Duval a fait justice de ses calomnies et de ses mensonges. L'histoire à la main, le jeune orateur a fait revivre le passé fatal de ces hommes qui furent les persécuteurs du droit, de la justice et de la liberté, les proscriptionnaires de la volonté nationale avant d'être les adversaires de l'Assemblée nationale. Il a rejeté sur eux les accusations dont ils la poursuivent et la responsabilité de tous les maux dont ils se plaignent. Enfin, M. Dufaure a mis au service de la même cause sa dialectique impitoyable et la redoutable précision de son esprit. Il ne s'est pas contenté de défendre l'Assemblée : il a vigoureusement accusé la conduite des radicaux, et l'ironie incisive de sa parole accentuait encore le sens, étendant la portée de ses déclarations. La majorité a complété sa victoire en ordonnant l'affichage de ce discours, véritable ma-

nifeste gouvernemental, dans toutes les communes de France. Le parti de la dissolution n'existe plus. Pour lui, cette séance est plus qu'une défaite; c'est un écrasement.

Qu'on ne s'étonne nullement, après cela, si les radicaux annoncent que le mouvement dissolutionniste va s'accélérer tous les jours et devenir irrésistible. Cette façon de tromper la défaite est de tradition dans leurs rangs. M. Gambetta a déjà prévenu l'Assemblée qu'il lui présenterait cette semaine un million de signatures, et ses disciples en promettent bien d'autres. Un million ! Il serait plaisant de savoir combien il y a là dedans de citoyens fantastiques, morts ou à naître, de citoyens incapables ou déçus, de femmes et d'enfants, de guitaristes italiens, de politiques polonais et de néo-Calédoniens, pétitionnaires par procuration. Ce million n'a rien qui nous émerveille. Ce qui nous étonne, c'est que les initiateurs du mouvement prennent tant de peine pour racoler ces signatures, quand il eût été si simple de déposer sur le bureau de l'Assemblée les deux tomes de l'Almanach-Bonin, en guise de pétition officielle. Ceût été plus court, et cela produirait exactement le même effet.

Si les dissolutionnistes veulent nous en croire, ils réserveront leur million de signatures acquises pour des temps plus troubles; en ce moment, il n'est bon à rien. Aussi longtemps qu'on a pu croire à la guerre entre le gouvernement et l'Assemblée, et rejeter sur elle la responsabilité de ces dissentiments, il était facile de se faire des complices et de trouver des dupes. Aujourd'hui leur alliance, proclamée à la tribune et affichée dans chaque village, rassurera les esprits en même temps qu'elle lèvera tous les doutes. Le mouvement dissolutionniste s'arrêtera de lui-même, comme il s'est arrêté l'an passé, et dans quinze jours on n'en parlera plus.

On lit dans le Figaro, sous la signature si aimée de Saint-Genest :

Enfin, voilà donc les honnêtes gens réunis dans un vote, réunis entre eux, réunis autour du gouvernement, et réunis par-dessus tout contre les révolutionnaires et les coquins.

C'est la première fois depuis nos désastres ! C'est là un événement considérable. Bien souvent, on m'a répété : « Mais que voulez-vous ? vous critiquez toujours et ne concluez jamais ! »

Eh bien ! ce que je voulais, c'était cela ! Pour moi, tous ceux qui, depuis dix-huit mois, ont cherché à conclure étaient les fous, et ceux qui ne concluaient pas étaient les sages.

Il y a des moments dans la vie des peuples où il est impossible de conclure, et où la logique, si facile en paroles et si séduisante pour l'esprit, ne peut s'accorder avec les terribles réalités des faits.

Voilà donc la sagesse qui prévaut : c'est un bien grand bonheur pour la France. Saluons l'Assemblée qui, ayant toujours été si patriotique et si honnête, vient de prendre là un grand rôle politique.

Saluons le président, qui, après tant de services rendus, s'éloigne enfin des révolutionnaires, pour venir au milieu des honnêtes gens qui l'appellent.

Ah ! si ce président et cette Assemblée savaient ce qu'ils ont gagné en une seule nuit ! S'ils savaient le nombre de citoyens de bonne volonté, d'hommes sans parti pris, qui sont prêts à les soutenir ardemment dans la voie où ils sont entrés !

Il se trouve des gens pour dire que M. Dufaure a été plus loin que le président ne le lui avait permis. Heureuse erreur, qui peut éclairer l'esprit de M. Thiers.

Si les choses continuent de la sorte, nous sommes sauvés.

Le grand péril, c'est la division ! La division, que les révolutionnaires vont chercher à susciter sans relâche; car la seule parole juste prononcée par M. Gambetta, c'est qu'on ne peut gouverner un pays sans une vraie majorité.

Il faut donc que cette majorité persiste, qu'elle reste compacte, et qu'on la retrouve dans toutes les grandes occasions.

Il faut que M. Thiers, écrasé sous le fardeau du pouvoir et à travers toutes les difficultés de l'heure présente, il faut que M. Thiers sache qu'il peut absolument compter sur le concours des honnêtes gens.

Et alors, pas de mesquines taquineries, pas de récriminations, aucun souvenir du passé, que tout soit oublié.

Quant à moi, qui en ce moment me tiens en dehors de la politique, je ne veux dire qu'une chose à ceux qui me font l'honneur d'avoir quelque confiance dans mon opinion : j'ai un criterium infailible, que je ne saurais trop recommander aux autres : s'occuper bien moins des paroles des ministres et des

Aujourd'hui, je n'ai pas encore lu les débats de la Chambre, mais j'ai vu que la gauche était furieuse, et alors je me suis dit : tout va bien. J'ai vu que les révolutionnaires insultaient le gouvernement, je me suis dit : nous sommes sauvés !

Ainsi donc, vous, industriels et commerçants qui aviez suspendu vos affaires, reprenez confiance ! Etrangers qui aviez abandonné Paris, propriétaires qui restiez épouvantés dans vos châteaux, revenez parmi nous, le danger est passé. Tant que les choses seront ainsi, ne craignez rien, vivez en paix.

Je vous ai déjà avertis, je vous avertirai encore. Du reste, vous n'avez besoin de personne. Si jamais, — malheur que je ne veux pas prévoir, — si jamais radicaux, révolutionnaires et commueux applaudissent encore aux actes du gouvernement, vous, industriels, suspendez vos affaires, et vous, étrangers, fuyez !

SAINT-GENEST.

Commission des trente.

Avant-hier mardi, la commission des Trente a tenu une nouvelle séance à laquelle assistaient M. le Président de la République et M. le garde des sceaux.

M. le président de Larcy, au début de la séance, fait connaître à M. le Président de la République l'état des travaux de la commission.

M. Thiers répond à peu près en ces termes : Je n'ai pas besoin d'assurer la commission de l'entière sincérité avec laquelle je vais lui parler et du désir que j'éprouve d'arriver à une entente.

Je veux établir la situation. Le point de départ de cette situation est le Message.

Je tiens à en expliquer la pensée. Vers la fin de la dernière session, des incidents de diverses natures avaient attiré l'attention publique sur des questions relatives à l'organisation du gouvernement.

On se demandait s'il n'était pas nécessaire de le régulariser et de lui donner des organes vitaux. Certaines élections qui avaient effrayé les conservateurs, « nom bien respectable que je m'honore de prendre, » avaient fait naître des inquiétudes sur l'avenir. Les esprits étaient préoccupés et ce mot était dans toutes les bouches : Que fera-t-on ?



J'étais assailli moi-même de propositions, et je répondais que nous n'avions pas à en faire, ces questions appartenant à l'Assemblée, qui est « la souveraineté vivante. » Il m'était impossible de ne pas appeler dans le Message l'attention de la Chambre sur des questions qui tenaient la France et l'Europe attentives.

Nous avons voulu, mes collègues et moi, déclarer qu'il y avait quelque chose à faire. Nous n'avons pas voulu trancher la question de république ou de monarchie, ni qualifier telle ou telle forme de gouvernement d'éternel ou d'impérissable, comme croyait le faire la Convention. C'est pour cela que j'ai dit : « La république existe, ne perdons pas notre temps à la proclamer et rendons-la praticable. » Je n'ai pas eu d'autre intention que de signaler la nécessité de s'occuper de l'avenir.

Les préoccupations que l'avenir me causait, je ne les avais pas cachées à ceux de vos collègues, dont quelques-uns se trouvent ici, et qui étaient venus me trouver à la fin de la session dernière, le 20 juin. Toutefois, je ne croyais pas l'avenir aussi sombre qu'ils l'envisageaient. Je concevais l'inquiétude que des élections isolées avaient pu occasionner ; je ne croyais pas que la future Assemblée dût être alarmante ; mais je disais : S'il ne doit y avoir qu'une seule Assemblée, je comprends l'inquiétude, et le veto donné au chef du pouvoir exécutif ne serait pas suffisant. Le véritable remède serait l'institution de deux Chambres.

Si je rappelle ces faits, c'est pour montrer que mes préoccupations de l'avenir remontent déjà loin. Eh bien ! je reviens à l'avenir. Conçoit-on la France dans une situation pareille : deux pouvoirs existants, une Assemblée unique et un pouvoir exécutif dépendant d'elle et pouvant disparaître ?

Je sais bien que ce n'est pas tout à fait la situation actuelle et que la Constitution Rivet me donnerait le droit de dire que mes pouvoirs doivent durer aussi longtemps que ceux de l'Assemblée. Je me garderai bien de m'en prévaloir, et je me considère comme un premier ministre qui s'est adjoint des collègues.

Eh bien ! comprend-on la prolongation d'une pareille situation au-delà de la Chambre actuelle. Je défie qu'on dise tout haut : « Je ne veux pas la modifier ! » Encore une fois, l'avenir ne m'inquiète pas. Mais ceux-là même qui sont le plus inquiets doivent comprendre d'autant plus la nécessité de pourvoir à cet état de choses.

Qu'y a-t-il donc à faire ? Peut-on répondre qu'il n'y a qu'à établir la responsabilité ministérielle ? Je répondrai, sans vouloir blesser personne, que cela n'est pas bien sérieux, car, ainsi que l'a dit M. le garde des sceaux, cette responsabilité existe dans les lois et dans la pratique.

Est-ce que vous croyez qu'un de mes collègues ou moi nous resterions un instant au pouvoir après une marque de mécontentement nettement manifestée par l'Assemblée ? Pas un de nous n'y penserait. Vous n'avez qu'un signe à faire pour que nous disparaissions.

Je dis donc que la responsabilité ministérielle existe. Et quand j'ai vu qu'on insistait autant pour l'établir, j'ai eu le droit de m'étonner et de penser que c'était une arme dirigée contre moi. On dit que par la menace de ma démission je pense peser sur la Chambre, et l'on veut m'en écarter. Mais ce serait le moyen assuré de produire des crises.

Il y a des questions dont il m'est impossible de ne pas me préoccuper. Ainsi pour la loi sur l'armée, si la Chambre avait adopté la durée du service pendant trois ans, j'aurais donné ma démission une demi-heure après le vote.

Je dirai la même chose de l'impôt sur le revenu, dont je ne veux à aucun prix, bien qu'on prétende que je sois un demi-radical. Je suis donc venu à l'Assemblée, non pour la maîtriser, mais pour éviter des crises. Qui choisit-on pour gouverner dans une Assemblée ? Celui qui a le plus d'ascendant. Et après l'avoir choisi vous voudriez l'éloigner.

Je répète que cela ne me paraît pas bien sérieux ; cependant j'ai un tel désir d'accord, que je n'oppose pas une résistance absolue. Je ne désire pas le pouvoir. J'en suis accablé ; mais je sais le danger que ferait courir un changement de mains. Si on trouve un arrangement qui satisfasse à un besoin que je ne comprends pas, je le répète, s'il y a un *modus vivendi*, — puisque c'est l'expression adoptée, — qui satisfasse, je m'y prêterai.

Quelques personnes veulent bien parler de m'accorder un droit de veto ; mais, en présence d'une Assemblée unique, cela ne serait pas efficace. J'espère, au reste, que nous aurons occasion de discuter ces détails, car je ne comprendrais pas, je l'avoue, que la commission voulût se borner avec moi à une seule audition qui ressemblerait à un véritable interrogatoire.

M. de Larcy prie M. le Président de la République de lui permettre de ne pas laisser passer ce mot sans lui dire que si la commission l'écoute aujourd'hui en silence, c'est par respect, et qu'elle sera très heureuse d'entrer plus tard dans une discussion plus complète avec lui.

M. Thiers : Je vous présenterai une autre considération. Le texte de l'amendement Dufaure parle des attributions des pouvoirs publics, et il n'est pas possible de comprendre que cela doive s'entendre seulement « des pouvoirs publics actuellement existants. » Cette expression comprend également les pouvoirs qu'il pourrait être opportun de créer.

Je comprends que l'on commence par les pouvoirs actuellement existants ; mais il faut aussi parler de ceux dont on peut prévoir la création.

Je demande donc qu'on s'occupe de l'ensemble. Il ne s'agit pas de proclamer la république : elle est le fait, mais de l'organiser. Je ne réclame pas une Constitution en cent articles. Vous savez ce qu'on dit de la campagne romaine : *Viduitas et sterilitas*. J'aurais peur que notre œuvre ne finit par prendre ce caractère. Il ne s'agit que de quelques articles. Je répète qu'il n'est pas possible de laisser en présence une Assemblée unique et un pouvoir exécutif émané d'elle.

Il faut donc deux Assemblées. Je ne crois pas qu'on puisse le contester. Le gros péché du Message, c'est d'avoir senti et d'avoir proclamé cette nécessité. Cela ne peut déplaire qu'à ceux qui ne voudraient pas donner à la république les conditions de la vie.

Il faut donc prendre son parti de la renverser ou de lui donner des organes. Quant à moi, je suis un monarchiste qui a pris son parti de la république.

Il faut lui donner deux roues comme à une voiture. Cette question de la seconde Chambre en comprend plusieurs. Si le principe est établi, on peut discuter sur l'origine ; mais, pour que cette discussion soit utile, il faut avoir son parti pris. Après l'origine, il y a les attributions, sur lesquelles on peut aussi beaucoup discuter.

Dans toutes les sociétés libres, il y a deux éléments : l'un qui repousse, l'autre qui retient. Sans s'occuper du titre à leur donner, vous arriverez à ce résultat, que l'une des deux Assemblées poussera et que l'autre retiendra, si elles représentent les deux éléments.

Quant aux attributions, en Amérique, le Sénat s'occupe surtout des affaires extérieures. Dans d'autres Etats, la Chambre haute a la faculté judiciaire ou la prépondérance financière. Mais, encore une fois, il faut être fixé sur la chose.

Je ferai ici une hypothèse : on peut donner le pouvoir de dissolution à l'une ou à l'autre Chambre. Si on donne ce pouvoir à la Chambre haute, je ne crains plus l'avenir. Une telle Chambre sera toujours d'accord avec le pouvoir exécutif, car celui-ci devient conservateur pour cela seul qu'il est pouvoir.

Le pays est sage ; il est plus sage que les partis. Il pourrait cependant nous donner une mauvaise Chambre. J'appelle ainsi celle qui exigerait des économies irréalisables comme on en propose quelquefois dans cette Assemblée ; ou qui établirait de mauvais impôts, ou qui adopterait un mauvais système pour l'organisation de l'armée, ou qui ferait prévaloir dans l'instruction publique certaines tendances que je regrette de constater dans le pays. A ce danger, il n'y aurait qu'un remède, le droit de dissolution. Au bout de quelque temps le pays reviendrait à la sagesse.

Le remède est donc deux Assemblées ; là est le besoin ; et quand on dit que le besoin est d'exclure M. Thiers de la Chambre, je réponds que le besoin n'est pas là.

Vous n'avez pas d'ailleurs un dictateur à mettre à ma place. Vous n'en voudriez pas, je le sais ; mais il n'existe même pas, et je ne connais pas de Cincinnatus que vous puissiez aller arracher à sa charrue. Ce qu'il vous faut, ce sont donc des institutions et non pas seulement la responsabilité ministérielle que je suis d'ailleurs prêt à admettre.

Si donc vous voulez examiner tout cet ensemble amicalement, nous arriverons à nous entendre. Mais si l'on dit : « Nous y penserons ; il faut établir d'abord que vous ne viendrez pas à la Chambre, » je me permets de répéter que ce n'est pas sérieux. Maintenant si, après avoir examiné toutes les questions, on veut en tirer telle ou telle de l'urne, je n'y fais pas d'objections.

Comment d'ailleurs déterminer les attributions du pouvoir exécutif sans envisager aussi les autres pouvoirs ? Ce serait examiner le ressort d'une montre indépendamment des autres rouages. Suivant que vous aurez une ou deux Chambres, les attributions du pouvoir exécutif seront différentes.

On parle d'un veto de trente jours ou même de trois mois. Ce ne serait rien en présence d'une Assemblée unique ; avec deux Chambres, au contraire, cela peut être utile, parce que le pouvoir exécutif peut résister avec une partie de la pensée du pays. Je vous défie donc de faire quelque chose de sérieux si vous n'avez pas examiné tous ces sujets à la fois et réfléchi longuement sur chacun d'eux.

J'ai dit ce que j'avais à dire comme généralités. L'idée de dissolution étant écartée, il est nécessaire de vous y prendre dès aujourd'hui. Si vous voulez examiner tout et tirer une première question, bien ; mais vous ne pouvez pas en présenter une sans avoir examiné les autres.

Quelle objection pouvez-vous avoir ? Votre foi reste intacte. M. le duc d'Audiffret-Pasquier disait avant-hier, avec son éloquence habituelle : « Nous concédons la situation actuelle pourvu qu'on ne nous demande pas de renoncer à des espérances. » Si c'est la pensée de tout le monde, nous sommes d'accord.

Mais je veux examiner une dernière question. Résulte-t-il de l'étude de ces questions que l'Assemblée doive se retirer ? En aucune façon. Ce que vous aurez réglé pour les deux Chambres ne pourra en rien, ainsi que je vous l'ai dit, faire obstacle à ce qu'elle continue l'exécution de son mandat.

Il en serait tout autrement d'une loi électorale. Quand on change les conditions d'existence d'une

Assemblée, est-ce qu'elle doit, après les avoir déterminées, prendre sa retraite ?

Voilà pourquoi la loi électorale doit être toujours réservée par une Assemblée pour la fin de ses travaux ; elle est, comme on le dit, un véritable testament pour toute Assemblée.

Mais quand il s'agit de dispositions relatives à l'organisation de deux Assemblées, on peut disposer les choses pour l'avenir, sans difficultés ; on peut même si on veut, préparer la solution par des mesures transitoires.

Ce n'est donc pas un moyen détourné d'arriver à la dissolution. M. Marcel Barthe a fait une proposition que j'ai lue. J'avais déjà eu la pensée de chercher dans cette Assemblée un élément conservateur. J'ai trouvé cette pensée réalisée sur la proposition de M. Marcel Barthe. J'y ferais peut-être quelques changements, mais elle mérite d'être examinée.

Il ne faut pas prétendre que l'adoption d'une proposition analogue imposerait à la Chambre l'obligation de disparaître avant la libération du territoire. Elle ne doit pas disparaître le jour même ; mais c'est l'époque qui est généralement assignée comme terme à ses travaux.

Je me résume : Nous avons tous été préoccupés de l'avenir. Je l'ai été dans le Message. On l'a été dans la commission Kerdrél, qui était en quelque sorte la fille du Message. On l'est dans votre commission, qui en est la petite-fille. Je serai heureux de contribuer à l'accord commun.

Si vous voulez, après avoir examiné ces questions, entrer de nouveau en conférence avec nous sur l'ensemble des questions à résoudre, j'en serai heureux. Si vous vous borniez à une sèche audition, je le regretterais et je serais très affligé d'être obligé d'aller devant l'Assemblée pour lui demander de trancher le différend.

Revue des Journaux

Patrie.

La majorité du conseil municipal de Paris est décidément radicale. Ces citoyens librepenseurs, laïques, révolutionnaires et obligatoires, n'oublient pas une partie de leurs électeurs ont pillé les églises et fusillé des prêtres.

A la séance du 12 décembre, le conseil discutait les dépenses des cultes.

L'article 1<sup>er</sup> : *Loyer des églises et presbytères n'appartenant pas à la Ville*, 43,966 francs, a failli être rejeté. Il y a eu 19 voix contre et 23 pour. Ce crédit n'a été voté que par une majorité de 4 voix. Encore se sont-elles ravisées, comme on va s'en convaincre.

L'article 2<sup>e</sup> : *Indemnité de logement aux curés et desservants sans presbytères*, 31,200 francs, a été rejeté, refusé, par 31 voix contre 25.

C'est là une violation de la loi, qui impose aux communes la dépense du logement aux curés et desservants ;

C'est une absurdité, puisque la plupart des curés sont logés dans les presbytères de la Ville, et qu'on refuse aux uns ce qu'on accorde aux autres ;

C'est, enfin, le commencement d'une déclaration de guerre des municipaux parisiens au clergé catholique et aux églises.

Un fait incroyable et presque scandaleux, c'est que le nouveau préfet de la Seine, ami des plus intimes de M. Thiers, M. Calmon, a assisté à tout ce débat ; qu'il a gardé un silence complet ; qu'il n'a pas dit un mot pour défendre la loi et les cultes, et qu'il a préféré laisser émettre ce vote de refus que de déplaire aux radicaux amis de la présidence.

Voilà le début du nouveau préfet de la Seine. Il promet !

Sous le régime de l'essai loyal, va-t-on, tout doucement, recommencer la Commune ?

Les citoyens Ranc, Clémenceau, Lockroy, Nadaud et tous leurs amis sont à leur poste. M. Calmon se tait et adhère. Après avoir refusé légalement aux curés et desservants, on pourra faire mieux encore. Les alliés de M. Thiers se disposent à nous donner « l'ordre moral » que le président se vante d'avoir rétabli.

Liberté.

Les journaux radicaux ont violemment protesté contre la nomination de M. Dupré-Lasalle au siège d'avocat général à la cour de cassation. Que ces journaux ne pardonnent pas à cet honorable magistrat d'avoir fait courageusement son devoir en requérant l'application de la loi contre ces patriotes dont les noms devaient se retrouver plus tard parmi les assassins et les incendiaires de la Commune : Ferré,

Mégy, Razoua, Dereure, etc., nous n'en saurions être surpris ; mais ce que nous ne pouvons tolérer, c'est que ces feuilles dissimulent leur haine sous les apparences d'un respect scrupuleux pour la régularité des nominations judiciaires. L'une d'elles a prétendu que la nomination de M. Dupré-Lasalle « qui n'était en 1870 que simple avocat général à la cour d'appel » constituait un scandaleux avancement. C'est tout à fait inexact. M. Dupré-Lasalle était déjà avocat général à la cour de cassation quand il a été révoqué par le 4 septembre.

La réintégration sur son siège de ce magistrat justement estimé a, du reste, été accueillie avec la plus grande faveur par la cour de cassation dont M. le procureur-général Renouard, dans son discours de rentrée du 3 novembre 1871, exprimait en ces termes l'unanime sentiment : « Je suis sûr d'être le fidèle interprète des sentiments de la cour en disant qu'elle regrette que l'un de ses membres, M. Dupré-Lasalle, ne soit pas ici parmi nous. »

OPINION DE M. GAMBETTA

Sur le droit de pétitionnement.

« 10 décembre 1870. »

« Monsieur le préfet,

« Je vous transmets une pétition par laquelle un nombre assez considérable d'habitants de la Ville-Chenève, demandent la convocation des électeurs et la réunion d'une Assemblée constituante.

« Plusieurs pétitions, conçues non-seulement dans le même sens, mais aussi dans des termes presque identiques m'étant déjà parvenues du département de la Loire, il est permis de voir dans ce fait, l'indice qu'une propagande concertée d'avance s'organise sur plusieurs points du territoire.

« Je vous prie de recueillir et de me signaler toutes les circonstances qui pourraient mettre sur la voie d'une tentative de cette nature, en cherchant la source exacte et les noms des promoteurs principaux de la pétition dont il s'agit.

« Recevez, monsieur, etc.

« Le directeur général et chargé du département de l'intérieur et par ordre,

« Le directeur général adjoint,

« Signé : G. MAZURE. »

Les versements de l'emprunt, qui s'élevaient à 1.750 millions au moment du Message, atteignent aujourd'hui, environ deux milliards. Le gouvernement pourrait donc dès maintenant payer le quatrième milliard, si pareille chose pouvait se faire sans provoquer une crise monétaire des plus désastreuses. Il n'est pas probable que ce paiement puisse avoir lieu avant l'époque fixée, c'est-à-dire avant le mois de mai, et plus probablement juin ou juillet. C'est alors seulement au plus tôt, que pourrait avoir lieu l'évacuation du territoire. Si, contre toute probabilité présente, le renouvellement partiel était adopté, il pourrait, en conséquence, commencer à fonctionner dès l'automne prochain : mais l'opinion la plus accréditée dans les cercles parlementaires est que le renouvellement de l'Assemblée sera intégral et qu'il ne faut pas l'attendre avant le printemps de 1874.

On lit dans la Patrie :

Nul n'applaudit plus que nous aux succès de la droite, car nul plus que nous ne les a désirés. Mais qu'elle nous permette, en notre qualité d'allié solide et d'ami fidèle, de lui donner respectueusement un conseil, ou plutôt d'émettre sincèrement un vœu, celui de la voir suivre désormais, sans hésitation et sans détour, la ligne de conduite dans laquelle elle vient d'entrer.

La stratégie parlementaire obéit aux mêmes règles que la stratégie militaire : dans l'une comme dans l'autre, victorieuse, il faut savoir profiter de la victoire, et de toutes les résolutions la plus mauvaise serait de songer, comme on dit vulgairement, à s'endormir sur ses lauriers.

Que la droite ait depuis quinze jours, remporté d'éclatants triomphes ; qu'elle ait renversé un ministre, rempli sans doute — comme l'enfer, hélas ! — de bonnes intentions, mais dangereux en fait pour l'ordre public ; qu'elle ait amené un gouvernement trop enclin à l'apostasie à chercher la lumière dans la voie tracée par la commission des Trente, comme sur un nouveau chemin de Damas : tout cela est fort bien, mais tout cela ne suffit pas.

« Ce qu'il importe, en effet, c'est que le terrain



conquis d'un seul coup, en un jour, de haute lutte ne soit pas perdu successivement en dix rencontres malheureuses; ce qu'il importe, c'est que les positions occupées soient conservées intactes, et que, sorti vainqueur aujourd'hui d'un combat qui marquera dans les fastes parlementaires, on ne se laisse pas, les jours suivants, surprendre et battre honteusement en détail.

Or, ce serait se laisser battre en détail que de tolérer, par exemple, qu'un préfet, comme M. Calmon, fasse, dans une allocution officielle, de la politique de parti, au moment où une haute commission de l'Assemblée nationale fait appel loyalement de son côté à la trêve des partis.

Ce serait se laisser battre en détail que de permettre au même préfet, dans un conseil municipal à qui les questions politiques doivent rester étrangères, de venir affirmer impunément « la constitution de la République », alors qu'un ministre, parlant au nom du gouvernement, ne croit devoir prononcer à la tribune de l'Assemblée le nom de République qu'en lui accolant l'épithète de provisoire.

Ce serait se laisser battre en détail que de souffrir qu'un ministre plénipotentiaire comme M. Jules Ferry, représentant de la France à l'étranger, président de des manifestations républicaines dans le lieu où il exerce ses fonctions.

Ce serait enfin, et surtout, se faire battre en détail que de laisser, après avoir flétri à la tribune les agissements et les doctrines de l'ex-dictateur de Tours et de Bordeaux, que de laisser disons-nous, ses agents, ses dévoués et ses séides diriger le pays, à la tête des administrations, des justices de paix et des parquets.

**Chronique locale et méridionale.**

Les députés du Lot, d'accord avec les députés de la Corrèze et du Cantal, viennent d'appeler l'attention du ministre des travaux publics, sur l'établissement d'une route nationale, qui partirait de St-Denis (Lot), et qui aboutirait à Mauriac (Cantal), en passant par Beaulieu, et Argentat (Corrèze). Cette route serait très avantageuse pour le transport des produits du Lot, dans le Limousin et l'Auvergne.

**AVIS AU PUBLIC.**

*Billets de banque, matières d'or ou d'argent.*

La loi du 4 juin 1859 défend l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc. confiés au service des Postes.

Elle interdit également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées.

De nombreuses contraventions à ces dispositions sont cependant journellement commises, surtout depuis l'émission de coupures de billets de banque de 5 francs autorisée par la loi des 29-31 décembre dernier.

Il est rappelé au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, précitée.

*Cartes de visite.*

Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner lieu à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 10 grammes, de la taxe de 5 centimes, dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 10 centimes en dehors de cette circonscription. Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des fortifications doit 5 centimes; la même carte doit 10 centimes pour Versailles. (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.)

Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes par exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous. (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte; autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte, et taxée à triple de l'insuffisance de son affranchissement.

*(Art. 6 et 8 de la loi du 25 juin 1856.)*

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être inscrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 francs. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)

Les photographies-cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

*Le Directeur général des Postes, Député,*

**G. RAMPONT.**

**TAXES SUR LES VOITURES, LES CHEVAUX, LES CHIENS, LES CERCELES ET LES BILLARDS.**

**AVIS.**

On rappelle aux contribuables passibles des taxes sur les Voitures et les Chevaux, sur les Chiens, sur les Cercles et les Billards les déclarations qu'ils ont à faire conformément aux lois qui régissent ces taxes.

*Déclarations à faire avant le 16 janvier 1873.*

**VOITURES ET CHEVAUX.**

La loi du 23 juillet 1872, qui doit recevoir son application à partir de l'année 1873, a apporté de notables modifications à l'assiette de la contribution sur les voitures et les chevaux;

Elle impose toutes les voitures suspendues destinées au transport des personnes:

Les chevaux de selle;  
Les chevaux servant à atteler les voitures imposables;

Les déclarations doivent être faites à la mairie, avant le 15 janvier, sous peine de double taxe.

**TAXE SUR LES CHIENS.**

La loi du 2 mai 1855, qui a établi, au profit des communes, une taxe sur les chiens, a imposé aux possesseurs de chiens, l'obligation de faire du 1<sup>er</sup> octobre au 15 janvier au plus tard, une déclaration à la mairie, indiquant le nombre de leurs chiens, et les usages auxquels ils sont destinés.

En cas de non déclaration ou de fausse déclaration, les taxes sont triplées ou doublées.

Lorsqu'une pénalité a été encourue, la déclaration n'en est pas moins obligatoire, sous peine d'un nouvel accroissement de taxe, porté au quadruple ou au triple.

*Déclarations à faire avant le 31 janvier 1873.*

**CERCELES.**

Les gérants, ou trésoriers des cercles doivent, sous peine de payer une double taxe, faire chaque année, avant le 31 janvier, à la mairie, une déclaration indiquant le nombre des abonnés ou membres ayant fait partie du cercle pendant l'année précédente, ainsi que le montant correspondant de leurs cotisations. (Loi du 16 septembre 1871, art. 9.)

**BILLARDS.**

Les possesseurs de billards publics ou privés sont tenus, aux termes de l'article 8 de la loi du 16 septembre 1871, et sous peine de payer une double taxe, d'en faire la déclaration à la mairie, avant le 31 janvier.

Les déclarations faites antérieurement produisent leur effet jusqu'à déclaration contraire.

Lorsqu'un contribuable cesse de posséder un billard ayant donné lieu à imposition, ou qu'il le transfère dans une autre commune, la déclaration tendant à la diminution de la taxe, doit être faite à peine de nullité, avant le 31 janvier.

En exécution d'une décision de l'Assemblée nationale, le discours de M. Dufaure doit être affiché dans toutes les communes du département du Lot.

Nous lisons dans le *Conservateur du Gers*:

Un nouveau sinistre financier, et nous pourrions dire un désastre judiciaire, vient de nous être signalé. Un notaire de Vic-Fzensac, M. Pujos, est en fuite depuis trois ou quatre jours, dit-on, laissant un passif dont on ne connaît pas exactement le chiffre, mais que la voix publique, toujours prompte à exagérer, porte à une somme considérable.

C'est avec un profond sentiment de regret, que nous voyons ces défaillances, qui jettent une grande perturbation dans les affaires et qui entravent les négociations.

**LYCÉE DE CAHORS**

**Compositions du 3 décembre 1872.**

- Mathématiques élémentaires.
- Travaux graph. 1 Bouygues, 2 Guéguen.
- Mathématiques préparatoires.
- id. 4 Peyrissac, 2 Gasc.
- Anglais. 1 Gez, 2 Fargues.
- Rhétorique.
- Mathématiques. 1 Reynes, 2 Depeyre.
- Seconde.
- Anglais. 1 Taillade, 2 Imberty.
- Troisième.
- Histoire. 1 Dentraygues, 2 de Valon.
- Quatrième.
- Hist. et Géogra. 1 Baillart, 2 Labro.
- Cinquième.
- Thème-Latin. 1 Grépon, 2 Castagné.
- Sixième.
- id. 1 Verdier, 2 Nouvelles.
- Septième.
- Allemand. 1 Lapouble, 2 Lescale.
- Huitième.
- id. 1 Castagné, 2 Martefon.
- Enseignement secondaire spécial.
- Troisième année.
- Travaux graph. 1 Rozière, 2 Boussuge.
- Deuxième année.
- Anglais. 1 Dissès, 2 Chainet.
- Première année.
- Mathématiques. 1 Tardieu, 2 Alliet.
- Année préparatoire.
- Français. 1 Moles, 2 Lherme.

*Le Proviseur, RICHAUD.*

**MAIRIE DE CAHORS.**

**Cahors. -- Marché du 18 Décembre 1872**

**Blé.**

En vente : 136 hectolitres. — Vendu : 111 hectolitres. — Prix moyen : 21 fr. 12 l'hectolitre.

**Maïs.**

En vente : 160 hectolitres. — Vendu : 127 hectolitres. — Prix moyen : 11 fr. 14 l'hectolitre.

**Annuaire départemental de 1873.**

*Jusqu'ici le Département du Lot a eu un seul Annuaire publié par des chefs de bureau de la Préfecture et qui se vend, 2 fr. l'exemplaire, aux Communes et au public.*

*Il nous a semblé qu'il était utile de vulgariser ce genre de publication et de le mettre à la portée de tous, par un prix plus réduit, tout en lui conservant son intérêt et son développement.*

*C'est ainsi que nous mettons la dernière main à un important ouvrage que nous publierons en temps opportun, sous le titre d'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE 1873, au prix de 1 fr., pris dans les bureaux du Journal du Lot, et 1 fr. 40, envoyé par la poste.*

*Les renseignements puisés aux sources officielles seront des plus complets et des plus exacts.*

*Nous serions heureux de recevoir dès aujourd'hui les adhésions à cette entreprise uniquement d'intérêt public; ainsi que les communications qu'on voudrait bien nous adresser.*

*La 2<sup>me</sup> partie contenant des sujets littéraires, scientifiques, historiques, très intéressants pour notre département, est actuellement à l'impression.*

*Le commerce aura sa large part dans cet ouvrage. Plusieurs maisons de Paris et des grandes villes ont déjà retenu une place pour annoncer leurs produits dans l'Annuaire du Lot.*

*Pour favoriser le commerce et l'industrie du Lot nous accepterons à un prix très-moderé les annonces, et nous ferons hommage d'un exemplaire à MM. les commerçants ou industriels qui prendront une page d'annonce dans cet important recueil.*

**A. LATTOU,**

*Editeur de l'Annuaire départemental*

*Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.*

**Dernières nouvelles**

Le maréchal Canrobert a remis à M. Thiers le travail général du classement des officiers d'artillerie.

L'Almanach de Gotha de 1873 qui vient de paraître constate que les forces les plus élevées que l'armée allemande avait pendant la guerre contre la France étaient de 1,350,000 hommes et 263,000 chevaux.

Versailles, 17 décembre.

Les bruits de modifications ministérielles sont inexacts. Il n'y a donc rien de vrai dans le bruit de la retraite de M. Jules-Simon. La discussion du projet de loi sur l'instruction primaire qui ne peut plus se faire attendre bien longtemps, fournira d'ailleurs à ce ministre une occasion beaucoup plus naturelle de se retirer, en supposant que son projet échoue devant l'Assemblée.

Il n'y a de vrai, dans les bruits de démissions répandus depuis hier, que celle de M. Ricard, comme président du centre gauche. Le vote de samedi a montré la profonde divergence de vues qui existait entre M. Ricard et la plus grande partie des membres de ce groupe parlementaire. Il est toujours sérieusement question de la formation d'un nouveau groupe qui réunirait la majorité du centre gauche et une bonne portion du centre droit.

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui à une heure.

Il est inexact que M. Thiers doive aller aujourd'hui à Paris rendre sa visite à la mission de Birmanie. La chose est d'ailleurs presque impossible, puisque M. Thiers doit passer plusieurs heures, cette après-midi, à la commission des Trente.

Il est possible que M. Thiers aille passer à l'Elysée les deux semaines des vacances parlementaires de la Noël et du jour de l'an, mais il n'y a encore rien de décidé à cet égard.

Versailles, 18 décembre.

La commission des Trente se réunit aujourd'hui pour délibérer sur les vues exprimées par M. Thiers dans son discours de lundi. M. Thiers n'assistera pas à la séance, mais il confèrera prochainement avec les sous-commissions. Les renseignements les plus autorisés, basés sur les dispositions réciproques de la majorité de la commission et du gouvernement, font toujours pressentir une solution conciliante.

On croit que la commission adoptera en principe l'idée d'une seconde Chambre, sans en admettre toutefois l'application avant la dissolution de l'Assemblée actuelle.

Les bruits de désaccord entre M. Thiers et M. Dufaure sont formellement démentis. Après comme avant la séance de samedi dernier, la plus parfaite conformité de vues n'a cessé de régner entre le président de la République et le garde des sceaux.

Le président de la République passera au palais de l'Elysée à Paris toute la durée des vacances parlementaires. Les réceptions du 1<sup>er</sup> janvier auront donc lieu à Paris.

**Bourse de Paris.**

Paris, 19 décembre 1872, soir.

Rente 3 p. o/o	53,45
— 4 1/2 p. o/o	76,00
— 5 p. o/o	86,85
— 5 p. o/o	84,55

Pluies torrentielles, tempêtes, naufrages, ouragans inondations. Tous ces désastres avaient été prédit par Mathieu (de la Drôme).

Lire l'Annuaire, Mathieu (de la Drôme). Prix 1 fr., franco, Plons, 10, rue, Garantière, Paris.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.



## Annonces

### AMÉRIQUE CENTRALE.

Une correspondance, arrivée à Southampton le 13 courant par le dernier paquebot, donne les renseignements suivants sur la situation de Honduras :

Le Chef du gouvernement provisoire de Honduras, Léon Arias, d'accord avec le général Espinosa, a consenti à l'emploi des troupes aux travaux de terrassement de la dernière section du chemin de fer inter-océanique.

Don FRANCISCO LAIVA va être, dit-on, nommé Président du Gouvernement définitif, et le Général ARIAS sera Ministre de la guerre. Les amis de Medina ont abandonné tout espoir de le réintégrer dans sa position précédente. Tous les partis désirent employer tous les moyens en leur pouvoir afin de conserver

la phase de tranquillité dans laquelle la République de Honduras est entrée.

L'achèvement du chemin de fer est regardé maintenant comme le moyen le plus puissant et la garantie la plus certaine de cette prospérité. M. BROOKES, de l'Institut des Ingénieurs civils de Londres, est arrivé au Honduras, il pousse vigoureusement les travaux.

(Morning-Post).

La REVUE DE LA MODE, Gazette de la famille, est un journal essentiellement français; tout ce qu'elle publie est créé et composé à Paris, par des artistes français. Nous engageons toutes nos lectrices à prendre connaissance de cette belle publication; elles n'ont qu'à demander, par lettre affranchie, au directeur de la Revue de la Mode, 13, quai Vol-

taire, à Paris, un numéro qui leur sera gratuitement envoyé par la poste.

### Deux journaux pour le prix d'un seul, Prime gratuite du GAULOIS

LE JOURNAL AMUSANT  
Ancien Journal pour rire

LE GAULOIS offre en prime à ses abonnés un abonnement gratuit au JOURNAL AMUSANT, d'une durée égale à celui pris au GAULOIS.

Ne pourront profiter de la Prime que les abonnements qui sont souscrits pour le 15 décembre ou le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les abonnements doivent être adressés par mandat de poste, directement et sans intermédiaire, à l'administration du GAULOIS, 1, rue de Choiseul, Paris.

ABONNEMENTS : trois mois, 16 fr. ; six mois, 32 fr. ; un an, 64 fr.

Notre grand historien national, M. HENRI MARTIN, vient de terminer le tome III<sup>e</sup> de son *Histoire de France populaire*. Les trois premiers volumes de cette magnifique publication contiennent l'histoire de notre pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à la date du 21 septembre 1792, et sont illustrés de 691 gravures représentant les personnages remarquables, les principaux monuments ou les scènes historiques les plus importantes. Le prix de chaque volume est de 8 francs. (Envoi franco contre mandat ou timbres-poste.) FURNE, JOUVET ET C<sup>e</sup>, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jout

# PHOTOGRAPHIE HONORÉ

## Le sieur BONNEMER, successeur,

ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers.

Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)

### LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par Théophile GAUBIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de littérature, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4<sup>o</sup> colombier grand luxe..... 20 fr.  
Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux-fortes splendides, 1<sup>er</sup> grand raisin sur étain..... 50 fr.  
Les douze mois, dernière œuvre de GAVARNI, par Théophile GAUBIER, 1<sup>er</sup> gr. aigle, doré..... 8 fr.  
Par-ci, par-là, et phisionomies parisiennes, 100 sujets par GAVARNI, in-4<sup>o</sup> col., doré..... 20 fr.

La Guerre illustrée et le Siège de Paris, gr. in-4<sup>o</sup>, 560 p., relié et doré 15<sup>f</sup> 50  
Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr.  
Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription..... 40 fr.  
Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS A L'ILLUSTRATION: 3 MOIS, 3 fr. — 6 MOIS, 48 f. — 1 AN, 36 f. (porten susp. l'étranger)  
Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. Anicet Marc, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

### REVUE DE LA MODE

GAZETTE DE LA FAMILLE

Journal exclusivement français, le plus complet et le plus élégant des journaux de modes de Paris.

Pour en juger, demander par lettre affranchie, 13, quai Voltaire, à Paris, un numéro de la Revue de la Mode qui sera envoyé gratis par la poste.

Tous les Dimanches, un numéro de huit pages de Texte et de Gravures, grand format du MONDE ILLUSTRÉ.

PAR AN. — 52 numéros splendidelement illustrés et 24 planches de patrons en grandeur naturelle. — PARIS. — Trois mois 3 fr. ; Six mois 6 fr. ; Un an 12 fr. — DÉPART. Trois mois 3 fr. 50 ; Six mois 7 fr. ; Un an 14 fr.

Le même journal augmenté d'une gravure de modes coloriées, formant par an un album de 52 planches coloriées.

PARIS. Trois mois 6 fr. 75 ; Six mois 13 fr. ; Un an 24 fr.  
DÉPART. — 7 fr. » ; — 13 fr. 50 ; — 25 fr.

Bureaux : 13, quai Voltaire, à Paris.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

### LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

### VINS DU LOT

Leur placement avantageux en s'adressant à la maison Lamothe et Cie, négociants et commissionnaires, 27 et 38, Port de Bercy à Paris, déjà dépositaires de 3 châteaux du Midi. Entrepôt succursale à Arcueil, Grande-Rue. Avances sur marchandises ; 40 0/0 du montant de l'expédition, quel qu'en soit le chiffre. Sécurité complète.

### AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.



### Mal de dents

Guérison instantanée par la

Pyréthrine Lahaussais.

1 franc 50 le flacon,

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

### AVIS

On demande à prendre une Propriété à ferme pendant quelques années.

S'adresser à M. Delcros, géomètre à Cournou par Luzech.

### A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Meuchmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, fournil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

GRAND SUCCÈS

### LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salubre sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

## ETRENNES 1873

DIMANCHE, 22 DÉCEMBRE, OUVERTURE D'UN GRAND

# ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

## M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public que, d'ici à quelques jours, il pourra satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES: Trois mois 5 fr., Six mois 9 fr., Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes like Cahors to Paris, Agen, Bordeaux, and Monsempron-Libos with departure and arrival times.

Cahors, le 21 décembre 1872.

La commission des Trente et le Gouvernement sont entrés dans la voie de la conciliation. Ce résultat était indiqué par la séance du 14 décembre, et par les déclarations si rassurantes de M. Dufaure, qui ont porté la confiance et la joie d'une extrémité du pays à l'autre.

L'accord existe, et tout fait espérer que l'accord continuera à exister. On nous écrit de Versailles que les partisans d'une deuxième Chambre deviennent très-nombreux dans les rangs conservateurs. Mais cette chambre ne pourrait coexister qu'avec l'Assemblée prochaine.

Les fêtes de Noël et du premier de l'An, vont donner beaucoup de calme à la politique, et les esprits pourront encore s'apaiser d'avantage, si cela est nécessaire. L'Assemblée nationale a décidé, en effet, de suspendre ses séances le 22 décembre jusqu'au 6 janvier.

La discussion du budget, que l'Assemblée nationale termine en ce moment, a été marquée par deux incidents dans les séances des 18 et 19 décembre.

M. Adrien Bonnet, député de Bordeaux, et un certain nombre de députés libre-échangistes se sont plaints de ce que l'impôt sur les matières premières était porté pour 93 millions au budget des recettes. Ils ont prétendu que, quoique ce chiffre fût inscrit sous toutes réserves, il valait mieux le faire disparaître.

Voici le compte-rendu du deuxième incident, qui est un nouveau sujet de satisfaction pour tous les conservateurs, et qui est venu confirmer dans les faits, les belles déclarations de M. Dufaure :

M. Emerand de la Rochette. L'Assemblée avait fixé à samedi prochain la discussion de nos interpellations à propos des troubles de Nantes du 26 septembre dernier (pèlerins de Lourdes).

Mais comme M. le ministre de l'intérieur nous a donné un commencement de satisfaction par la révocation de M. le maire de Nantes, et que nous espérons avoir bientôt une satisfaction complète (allusion au changement du préfet de la Loire-Inférieure), nous avons l'honneur de déclarer, mes collègues et moi, que nous retirons notre interpellation. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. Henri Brisson. M. de la Rochette a retiré son interpellation sur les troubles de Nantes, parce qu'il aurait reçu un commencement de satisfaction par la révocation du maire de Nantes, et il a ajouté qu'il n'était pas sans espérances en ce qui concerne le préfet de la Loire-Inférieure. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je ne ménagerais pas mon blâme contre l'intolérance sur la religion, pourvu que la religion rentrât dans son rôle. Il semblait qu'on voulait éviter l'interpellation. Le préfet dépend du ministre de l'intérieur, mais le maire dépend du suffrage universel.

Nous protestons pour le suffrage universel. M. de Goulard, ministre de l'intérieur. J'ai eu l'honneur d'inaugurer mon entrée à l'intérieur par une mesure d'ordre public et de justice administrative. (Bravos répétés à droite.) J'en accepte la responsabilité. (Très-bien !)

J'étais prêt pour l'interpellation de samedi, j'étais résolu à faire connaître ma détermination, et j'étais d'accord avec M. Victor Lefranc, mon regrettable collègue au ministère. Devant le suffrage universel, précisément, il ne faut pas laisser les maires méconnaître leur autorité. Ils sont chargés plus spécialement de maintenir la tranquillité publique dans les villes et dans les communes. Il faut qu'ils sachent que l'administration a un œil sévère sur eux. (Applaudissements à droite.) M. le maire de Nantes n'a pas fait son devoir, j'ai dû le destituer. (Très-bien ! à droite. — Applaudissements.)

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 19 décembre 1872.

Le président de la République partira samedi soir ou dimanche, pour aller s'installer à Paris, au palais de l'Élysée. Il sera de retour ici le 5 janvier. Il n'est aucune question de donner des fêtes à l'Élysée, mais il y aura quelques dîners et deux ou trois grandes réceptions.

Les travaux de la commission des Trente paraissent devoir subir un temps d'arrêt, pendant les vacances parlementaires. Il n'est pas probable dans tous les cas, que M. Thiers ait aucune conférence avec les sous-commissions avant son retour de Paris.

La discussion qui a eu lieu hier à la commission est considérée comme marquant le progrès de l'esprit de conciliation. On considère aussi comme un élément de conciliation, que l'étude des questions constitutionnelles ait été confiée aux deux sous-commissions, délibérant de concert avec le gouvernement. Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'il y a encore bien des difficultés, et que l'entente bien que devenant chaque jour plus probable, n'est encore ni bien prochaine ni même bien assurée.

De nombreux députés du centre droit et même de la droite, se rendent depuis quelques jours aux réceptions de la présidence. On y remarquait hier la présence de M. Saint-Marc-Girardin.

Le duc d'Audiffret-Pasquier est allé lundi à la présidence après la séance de la commission des Trente, et a eu un nouvel entretien très amical avec le président de la République.

Les derniers votes de l'Assemblée paraissent avoir notablement refroidi l'ardeur du pétitionnement dissolutionniste.

Quelques inquiétudes étaient manifestées ce matin à propos de l'amendement Bonnet sur lequel l'Assemblée doit statuer aujourd'hui, et qu'on craignait de voir adopter par la majorité. La question se réduit à ceci : En vertu des décisions législatives de l'été dernier, l'impôt sur les matières premières ne peut être appliqué qu'au fur et à mesure de l'établissement de droits compensateurs sur les objets fabriqués. Or il paraît que l'établissement de ces droits est empêché par les traités. M. Bonnet soutient que dès lors les 93 millions d'impôts sur les matières premières, inscrits au budget, ne sont plus qu'un trompe-l'œil, et qu'il serait plus loyal de déclarer qu'ils figurent au budget simplement pour mémoire. Il semble difficile qu'une pareille question pût amener une difficulté sérieuse. Quelques personnes supposaient ce matin, que M. Thiers pourrait bien, à cause de cela, assister à la séance.

La commission des grâces s'est réunie ce matin, et elle doit tenir une autre séance samedi, pour terminer l'examen des 1,000 ou 1,200 dossiers, qui lui ont été renvoyés depuis la rentrée de l'Assemblée. La commission, depuis qu'elle a été instituée, a statué sur environ 4,000 dossiers.

La commission des marchés a entendu hier M. Alphonse Gent à propos des marchés passés par la préfecture des Bouches-du-Rhône.

La commission d'initiative a pris hier en considération la proposition relative à la révision des tarifs des greffiers de juge de paix. On a examiné la question de savoir s'il fallait entendre le garde des sceaux avant de prendre une décision. La commission a jugé que c'était inutile, et que le garde des sceaux serait plus utilement entendu plus tard par la commission spéciale qui pourra être nommée. M. Vidal a été élu rapporteur.

Le centre gauche tient aujourd'hui à 4 heures une réunion préparatoire. L'élection de M. Casimir Périer, comme président, est acceptée des deux partis qui composent ce groupe parlementaire, mais on est loin d'être d'accord sur le choix des vice-présidents.

On assure qu'une société secrète a été découverte dans la Drôme. L'affaire serait instruite par le parquet de Die. Plusieurs arrestations ont été effectuées.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Les radicaux sont dans une grande inquiétude. M. Dufaure les ayant repoussés au nom du gouvernement, (et l'on sait avec quel dédain), ils se voyaient réduits à leurs seules forces. Or, quand un radical ne peut se dégoûter, le public en fait promptement justice.

Il ne faut donc pas s'étonner s'ils cherchent encore à faire croire qu'ils sont au mieux avec M. Thiers, et que tout ce qui se passe est une comédie convenue pour prendre les conservateurs au piège républicain.

Français.

Les grands revers agissent sur les âmes et y causent les plus étonnantes transformations. L'effroyable humiliation subie par M. Gambetta, dans les deux séances de samedi, a produit un effet de ce genre. Comment expliquer autrement l'approbation enthousiaste que M. Gambetta fait donner par son journal au discours prononcé par M. Thiers devant la commission des Trente ?

M. Thiers, dans ce discours, confirme implicitement les « observations nullement blessantes » présentées sur la conduite de M. Gambetta par M. le garde des sceaux, puisque, conservant celui-ci comme ministre et se faisant même assister par lui dans la commission, il ne dit pas un mot de désaveu ou même de réserve. — M. Gambetta applaudit. Il aura compris que la première vertu d'un converti était l'humilité, et il la pousse à un point que n'avait jamais atteint aucun parti politique.

M. Thiers appelle l'Assemblée « la souveraineté vivante. » — M. Gambetta applaudit, faisant ainsi amende honorable pour avoir dit que cette Assemblée était un cadavre.

M. Thiers se prononce vivement contre toute dissolution avant la libération du territoire. — M. Gambetta applaudit et raye sans doute son nom au bas des manifestes dissolutionnistes.

M. Thiers déclare qu'il ne s'agit pas de fonder une république définitive, mais seulement d'organiser le fait actuel, sans engager l'avenir et sans demander à personne de renoncer à sa foi ou à ses espérances. — M. Gambetta applaudit et il renie tout ce qu'il a dit sur la nécessité d'une république définitive.

M. Thiers, se méfiant de l'Assemblée future, veut, avant tout, que l'organisation du fait républicain soit réglée par l'Assemblée actuelle, et avec le concours des éléments conservateurs de cette Assemblée. — M. Gambetta applaudit. Il ne redoute plus le danger et le piège d'une organisation républicaine faite par d'anciens monarchistes, et il renonce à donner à l'Assemblée future le conseil de ne tenir aucun compte de l'organisation qui serait faite par la Chambre actuelle.

M. Thiers déclare que, pour lui, le point capital de cette organisation est l'institution d'une seconde Chambre. — M. Gambetta applaudit, désavouant tout ce qu'il disait naguère







Par exception, et en raison du peu de temps qui reste à la population pour se familiariser avec les dispositions de la loi, les préfets pourront...

J'invite expressément les préfets à rappeler, par tous les moyens de publicité dont ils disposent, que les jeunes gens nés en 1852, qui ne sont pas dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872...

Afin d'arriver à faciliter aux jeunes gens l'accès à l'engagement conditionnel pendant la période de transition entre les deux législations, j'ai décidé que le nombre des candidats admissibles ne sera pas limité et que les commissions instituées par le décret du 31 octobre 1872...

Quant aux jeunes gens que concerne l'article 53 de la loi et qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an, ils pourront, du 15 au 31 janvier, s'adresser au commandant du dépôt de recrutement pour la constatation de leur aptitude au service militaire...

Les préfets prendront les dispositions nécessaires pour que les demandes d'exemption de versement formées par les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 54, soient examinées par la commission de permanence du Conseil général, avant la fin de janvier.

Recevez, etc. Le ministre de la guerre, DE CISEY.

M. le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux, aux chefs de légion de gendarmerie et aux chefs de corps de toutes armes :

Messieurs, Dans le cours de la discussion qui a eu lieu, le 27 de ce mois, à l'Assemblée nationale, sur une proposition relative à l'augmentation des pensions dues aux sous-officiers et soldats blessés ou amputés, il a été dit qu'un assez grand nombre de ces militaires ne pouvaient vivre, en attendant leur pension, que grâce à la fraternelle hospitalité de leurs anciens camarades, qui voulaient bien les admettre à l'ordinaire au corps, mais que malheureusement cela n'était pas possible pour beaucoup de ceux qui se trouvaient dans la même situation d'expectative.

Cette allégation m'a surpris et je désire avoir, en conséquence, quelques explications sur ce fait.

Aux termes des règlements en vigueur, les hommes que des blessures reçues sous les drapeaux ont mis dans l'impossibilité de continuer à servir, et qui, par conséquent, ont droit à la pension de retraite, se rangent tous dans l'une des deux catégories suivantes :

Où ils sont restés à leur corps pour y attendre la liquidation de leur pension, en continuant d'y jouir des allocations de leur grade; et, par suite, tout en étant à l'abri du besoin, ils ne sont nullement à la charge de leurs camarades;

Où ils ont préféré, pour des raisons personnelles, se retirer chez eux en attendant la notification de leur pension, et alors, d'après la circulaire du 6 septembre 1871, ils touchent dans leurs foyers une allocation de 80 centimes par jour, récemment augmentée de 50 0/0, soit 1 fr. 50 c.

Ce ne peut évidemment être qu'à cette dernière catégorie de blessés qu'on a voulu faire allusion. Je regrette certainement que les ressources budgétaires ne m'aient pas permis de porter plutôt à 1 fr. 20 cent. l'allocation journalière attribuée à ces intéressants serviteurs du pays, et j'aurais même voulu pouvoir la faire augmenter encore; mais je dois faire remarquer que tous ceux d'entre eux qui m'ont été signalés, par une autorité quelconque, comme se trouvant dans une position particulièrement difficile, ont reçu, tant sur les fonds ordinaires des secours, que sur les offrandes et les souscriptions versées pour les blessés au Trésor depuis le commencement de la guerre, de fréquents et larges secours.

Je ne m'explique donc pas comment il se fait

qu'un certain nombre de militaires blessés aient dû recourir à la charité pour vivre.

Toutefois, afin d'éviter que des faits analogues pussent encore être signalés, je désire que vous fassiez de nouveau connaître aux diverses autorités avec lesquelles vous êtes en rapport, qu'en adressant au ministre de la guerre des demandes de secours médicaux et justifiées en faveur des militaires blessés intelligents, non pourvus de pensions, elles sont assurées d'être accueillies. Les militaires amputés peuvent aussi, grâce à l'œuvre spéciale des amputés de la guerre, placés sous le patronage de M. Thiers, obtenir des mémoires officiels. Leurs demandes devront passer par moi l'intermédiaire, et je ferai tous mes efforts pour qu'il y soit donné une solution favorable.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute considération. Le ministre de la guerre, Général DE CISEY.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à tous les généraux commandants de corps d'armée, au sujet de l'impulsion à donner à l'instruction administrative des officiers :

Messieurs, Les règlements de compte qui ont eu lieu dans les corps depuis la guerre, et ceux qui s'opèrent encore activement, démontrent l'extrême faiblesse, en matière administrative, de la plupart des commandants de compagnies, escadrons ou batteries, et de beaucoup de capitaines-majors. Il importe que ces officiers travaillent à acquiescer, sous ce rapport, les connaissances qui leur manquent et qui sont indispensables pour la bonne administration des troupes de toutes armes.

A cet effet, il convient de donner une application plus rigoureuse aux dispositions de l'article 223, de l'ordonnance du 2 novembre 1833 concernant la théorie qui doit être faite sur l'administration.

Tous les chefs de corps sont prévenus, par la présente circulaire, qu'à partir de l'année 1873 tout lieutenant proposé pour le grade de capitaine au choix devra avoir subi préalablement des épreuves portant sur l'administration intérieure des corps de troupe, principalement sur celle des compagnies, escadrons ou batteries, et avoir répondu d'une manière satisfaisante aux questions qui lui auront été faites sur cette partie du service.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des dispositions qui précèdent. Recevez, etc. Le ministre de la guerre, E. DE CISEY.

Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre de 1873, s'ouvriront à Cahors, le 10 février prochain, sous la présidence de M. Cassaigneau, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Izarn et Durrieu, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

Hier soir, au théâtre du Capitole, Mlle Agar, accompagnée d'une troupe de tragédie et de comédie, donnait une représentation composée d'Iphigénie en Aulide et du Dépit amoureux.

Pourquoi l'éminente tragédienne ne viendrait-elle pas donner, sur notre scène, quelques représentations.

Mlle Rachel s'y est fait entendre, dans tout l'éclat de sa renommée; s'il nous en souvient bien la grande artiste n'eût pas à s'en plaindre.

Aujourd'hui que les voies de communication sont rapides, la chose est encore plus facile. Que Mlle Agar y songe; à Cahors, on est, comme ailleurs, bon appréciateur du vrai talent.

Un journal radical, le Peuple souverain, annonce qu'il se détermine en ce moment à Paris un mouvement qui porte les habitants de la capitale, originaires de la province, à former des associations d'origine, par département.

Trois départements auraient déjà leur association : celui du Jura, celui du Lot et celui du Lot-et-Garonne.

Malheureusement, d'après les commentaires et les éloges du Peuple souverain, nous craignons beaucoup que ces associations ne soient que des associations politiques et pour la propagande des plus mauvaises idées.

Les journaux de Toulouse annoncent avoir reçu du parquet de cette ville communication de la note suivante :

M. le procureur de la République informe MM. les gérants des journaux politiques de Toulouse qu'ils doivent, dès ce jour, s'abstenir de reproduire et publier les Adresses ou Manifestes des conseils municipaux, qui leur sont interdits, d'après les articles 23, 24, 25 et 26 de la loi du 5 mai 1855.

Des poursuites seraient désormais exercées contre les journaux qui oseraient sous le coup du susdit article 26 de la loi du 5 mai 1855. Toulouse, le 14 décembre 1872.

LE COMMISSAIRE CENTRAL. Comme président des commissions chargées de recommander les ouvrages à publier dans les écoles, M. Jules Simon.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider, dit-on, qu'une médaille d'or serait accordée à l'élève qui obtiendrait la première place au concours trimestriel du mois de janvier, et une médaille d'argent au premier des classes élémentaires.

L'Académie des Jeux Floraux a fondé une huitième fleur : l'Immortelle d'or, destinée à récompenser les auteurs d'une étude philosophique et morale, ou d'un Eloge historique.

Le programme de chaque année indiquera les sujets alternativement choisis par l'Académie pour l'Etude et pour l'Eloge.

L'Immortelle d'or sera distribuée, pour la première fois, le 3 mai 1874.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

La cour d'appel d'Agen, en robes rouges, toutes chambres réunies, a monté hier une audience solennelle pour l'installation de son nouveau premier président, M. Drème.

M. le président de chambre Imberdis, M. le procureur général Roë et M. le premier président ont successivement porté la parole.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 9 décembre 1872.

- Mathématiques élémentaires. Anglais. 1 Lapouble, 2 Guéguen. Philosophie. id. 1 Deloncle, 2 Cayla. Mathématiques préparatoires. Histoire. 1 Fargues, 2 Gez. Rhétorique. Anglais. 1 Linol, 2 Boussac. Seconde. Histoire. 1 Rives, 2 Fournié. Troisième. Mathématiques. 1 Prunieras, 2 Dentraygues. Quatrième. id. 1 Rochette, 2 Bonnet. Cinquième. Calcul. 1 Bousquet, 2 Delpech. Sixième. id. 1 Pascalie, 2 Verdier. Septième. Hist. et Géogra. 1 Verdy, 2 Barbier. Huitième. Exercices-Latins. 1 Roussel, 2 Martefon. Classe préparatoire. — Première division. Calcul. 1 Aymard, 2 Gatineau. Deuxième division. id. 1 Soumélat, 2 Féty. Troisième division. id. 1 Gatineau, 2 Pinon. Enseignement secondaire spécial. Troisième année. Anglais. 1 Andrieu, 2 Boussuge. Deuxième année. Travaux graph. 1 Favarel, 2 Chainet. Première année. id. 1 Deltheil, 2 Séguéla. Année préparatoire. id. 1 Pasquet, 2 Ricard.

Le Proviseur, RICHAUD.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 21 Décembre 1872.

Naissances.

Rouby (Marie-Euphrasie), au Bournat. — Calvet (Delphine), à St-Georges. — Querey (Marie), rue Mascoutou. — Cassagne (Jean), rue Portail-au-Vent. — Lafeuille (Paul-Louis), rue Chanterrie. — Vinanne (Berthe-Marie), rue St-André. — Ton (Marie), rue de la Gare.

Décès.

Bel (Joseph), employé, 57 ans, à Labarre. — Marty (Elicabeth-Louise), 6 mois, rue Soubirous. — Piton (Marie), 34 ans, célibataire, Grande-Charre. — Sormet (Marie-Victoire), 82 ans, rue de la Liberté. — Gayet (Louis), maçon, 38 ans, cul de sac St-Urcisse. — Conduché (Arnaud), cultivateur, 65 ans, à Labarre. — Larmit (Jean-François-Alexis), 47 ans, rue Fénélon. — Courthiade (Emilie), 47 ans, hospice.

CALENDRIER DU LOT. -- DEC.

Table with 3 columns: Jours, FETES, FOIRES. Rows include dates from 22 to 28 Dec with corresponding holidays and markets.

Annuaire départemental de 1873.

Jusqu'ici le Département du Lot a eu un seul Annuaire publié par des chefs de bureau de la Préfecture et qui se vend, 2 fr. l'exemplaire, aux Communes et au public.

Il nous a semblé qu'il était utile de vulgariser ce genre de publication et de le mettre à la portée de tous, par un prix plus réduit, tout en lui conservant son intérêt et son développement.

C'est ainsi que nous mettons la dernière main à un important ouvrage que nous publierons en temps opportun, sous le titre d'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE 1873, au prix de 1 fr., pris dans les bureaux du Journal du Lot, et 1 fr. 40, envoyé par la poste.

Les renseignements puisés aux sources officielles seront des plus complets et des plus exacts.

Nous serions heureux de recevoir dès aujourd'hui les adhésions à cette entreprise uniquement d'intérêt public; ainsi que les communications qu'on voudrait bien nous adresser.

La 2me partie contenant des sujets littéraires, scientifiques, historiques, très intéressants pour notre département, est actuellement à l'impression.

Le commerce aura sa large part dans cet ouvrage. Plusieurs maisons de Paris et des grandes villes ont déjà retenu une place pour annoncer leurs produits dans l'Annuaire du Lot.

Pour favoriser le commerce et l'industrie du Lot nous accepterons à un prix très-modéré les annonces, et nous ferons hommage d'un exemplaire à MM. les commerçants ou industriels qui prendront une page d'annonce dans cet important recueil.

A. LAYTOT,

Editeur de l'Annuaire départemental

Dernières nouvelles

On assure que, — sans préjudice de l'examen contradictoire et bonâ fide qu'elle entend faire avec M. Thiers des questions dites constitutionnelles, — la majorité de la commission des Trente s'est arrêtée à la résolution suivante, qui serait mise à exécution dès la rentrée de la Chambre, c'est-à-dire dès le 6 janvier :

« Profiter de chaque incident parlementaire, pour obliger individuellement chaque ministre à se prononcer catégoriquement, soit pour, soit contre les déclarations de M. Du-faure, tant au sujet du caractère provisoire de la République, qu'en ce qui touche la répudiation la plus absolue et la plus explicite de toute alliance avec le parti radical. »

Nous venons d'entendre un membre considérable de la commission des Trente dire à l'un de ses collègues ce mot fort significatif : « Nous savons où nous voulons aller, et nous irons. »

Bourse de Paris.

Paris, 21 décembre 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 53,30, 76,50, 86,85, 84,55.



**Annonces**

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints des hernies ou de maladies de voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLE, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

LA MAISON E. LAMBERT ET C<sup>ie</sup>, DE NICE, fabrique et expédie de la vraie et excellente

**Huile d'Olive vierge**

L'estagnon de 50 lit. : 120 fr. ; de 25 lit. : 70 fr. ; 10 stagnons de 2 lit. : 65 fr. — Emballés en caisses franco gare acheteur, paiement comptant avec escompte de 10 % ou à 3 mois à la condition de références de tout repos.

Deux journaux pour le prix d'un seul,

**Prime gratuite du GAULOIS**

LE JOURNAL AMUSANT  
Ancien Journal pour rire

LE GAULOIS offre en prime à ses abonnés un abonnement gratuit au JOURNAL AMUSANT, d'une durée égale à celui pris au GAULOIS.

Ne pourront profiter de la Prime que les abonnés qui sont souscrits pour le 15 décembre ou le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les abonnements doivent être adressés par mandat de poste, directement et sans intermédiaire, à l'administration du GAULOIS, 1, rue de Choiseul, Paris.

ABONNEMENTS : trois mois, 15 fr. ; six mois, 32 fr. ; un an, 64 fr.

**Librairie classique et d'éducation**

DE  
**CH. DELAGRAVE ET C<sup>ie</sup>**

ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS  
58, rue des Ecoles.

Comme étrennes sérieuses et utiles, nous recommandons les ouvrages publiés par la Librairie DELAGRAVE, 58, rue des Ecoles. Nous citons entre autres : le Dictionnaire de biographie, Histoire, Géographie, etc., de DÉZOBRY et BACHELET, (deux volumes grand in-8° brochés 25 fr. reliés 33 fr.) Le Dictionnaire des Lettres, Beaux-Arts, Sciences Morales et Politiques, de BACHELET et DÉZOBRY (deux vol. grand in-8° avec fig. broch. 25 fr. reliés 31 fr. 50.) Le Dictionnaire des sciences physiques et naturelles, etc., de

Pr. DESCHANEL et FOCILLON (2 vol. grand in 8°, avec 3000 fig. broch. 32 fr. reliés 40 fr.) Ces trois grands dictionnaires forment, réunis, une véritable Encyclopédie. Citons encore les Grandes Epoques de la France, par HUBAULT et MARGUERIN, (Un volume illustré par G. DURAND, grand in-8°, broché 15 fr.) La Pêche et les poissons, par de LA BLANCHÈRE (un beau vol. illustré en couleur, par MESNEL, grand in-8° broché 30 fr.) ; Le livre de la Ferme et des maisons de campagne, Par P. JOIGNEAUX, (2 vol. grand in-8°, nombreuses fig., broch. 32 fr.) Une remarquable collection d'Histoire littéraire et la charmante collection lilas à 3 fr. le vol., doré sur tranches, etc. (Voir le Catalogue illustré qui est envoyé franco sur demande.)

Globe terrestre LEVASSEUR, 33 cent<sup>es</sup>, 32 fr. avec accessoires.  
— PÉRIGOT, 15 — 7 fr. 50 —  
— — 25 — 12 fr. 50 —  
— — 33 — 17 fr. 50 —

Cartes en relief, FRANCE..... 30 francs.  
— PETITE FRANCE..... 3 »  
— PETITE EUROPE..... 3 fr. 50

**Belle collection d'Atlas.**

Nous lisons dans les meilleurs journaux de mode ETRENNES 1873. La nouveauté pour robes, cette année, sera le splendide Foulard de l'Inde de la colonie des Indes, 114 rue de Rivoli 114. La colonie des Indes car la première et la plus importante maison du monde pour les Foulards de l'Inde, cachemire, robes et châles de l'Inde; cachemire des Indes pour corbeilles de mariage. Envoi d'échantillons et marchandises, francs.

**Chemin de fer d'Orléans.**

**AVIS.**

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide... 40<sup>r</sup> 50  
— — — Saint-Nazaire... 20 50  
De Saint-Antonin à Saint-Nazaire... 22 »  
par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

**ETRENNES 1873**

MARDI, 24 DÉCEMBRE, OUVERTURE D'UN GRAND

**ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE**

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

**M. Gustave KOLB, père**

**Ex-Photographe, à Strasbourg**

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public que, d'ici à quelques jours, il pourra satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

**AVIS**

Monsieur SÉGUÉLA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

**LE CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom



**Mal de dents**

Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussais.  
1 franc 50 le flacon,  
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

**PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE**

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.  
Prix de la boîte : 1 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 26, r. N<sup>os</sup> des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

A vendre en bloc ou en parcelles à joindre de suite ou à échanger.

**LE JOLI DOMAINE**

DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

**Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie**

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLE. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

**PAPIER WLINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

**PHOTOGRAPHIE HONORÉ**

**Le sieur BONNEMER, successeur,**

ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers.

Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)



Revue des Journaux

Courrier de France.

M. le Président de la République ferait sagement de profiter des vacances de l'Assemblée nationale, pour se livrer à d'utiles méditations sur les avantages et les périls de la politique à deux courants.

Depuis le mois de février 1871 où il commandait à cinq cents conservateurs jusqu'au 14 novembre 1872 où il obéissait à quarante cinq radicaux, M. Thiers a fait alliance avec tous les partis et goûté successivement à toutes les popularités.

Le faubourg St-Germain s'est incliné devant son mérite et Belleville ne lui a point ménagé de familières accolades; il a été tour à tour le chef respecté des gens d'ordre et l'homme d'affaires de la démagogie; il est donc aujourd'hui très favorablement placé pour porter un jugement réfléchi sur l'ensemble de la situation.

Il peut, en remontant à l'origine de son pouvoir, comparer le pacte de Bordeaux qui était une réserve patriotique des droits et des opinions de la majorité, avec la Commune qui fut la revendication radicale; puis en poursuivant cette étude jusqu'à la fin de cette année, il verra d'un côté le voyage d'Anvers qui était une faute politique, et de l'autre l'insurrection marseillaise qui fut un crime contre la patrie; le diner conservateur de Bordeaux, où quelques députés, jaloux de ne pas agiter le pays par des déclarations publiques, rappellèrent dans une causerie tout à fait intime, les souvenirs d'une autre époque et le banquet de Grenoble, où M. Gambetta proclama la rivalité des classes sociales, et surexcita les appétits des « nouvelles couches ».

M. Thiers pourrait également comparer l'attitude de cette majorité que les amis du pouvoir calomnient, discréditent et insultent; cette majorité qui a le nombre et la force, et qui sait ajourner ses espérances, renoncer à quelques-unes de ses idées, lorsque la retraite du président de la République et l'un des deux termes de la solution proposée, et le patriotisme des deux gauches qui ne veulent même pas attendre que la France soit rentrée en possession d'elle-même; pour enflammer les esprits et prêcher de commune en commune la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Les conservateurs reculent devant une crise passagère, pour ne pas donner à l'étranger le spectacle de nos discordes civiles; les radicaux, au contraire, précipitent la patrie dans une aventure redoutable; avides de pouvoir, impatientes de jouir, ils s'efforcent de provoquer une sorte de révolution sans se demander quelles pourraient être les conséquences de leur entreprise.

Et quand M. Thiers aura médité sur ces sujets intéressants, il ferait sagement de lire avec soin les divers organes de ses prétendus amis de la gauche.

Cette lecture ne serait pas sans profit pour lui, car elle lui ferait connaître les conditions authentiques de cette alliance radicale, à laquelle il a sacrifié ses amis d'autrefois.

Il apprendrait ce qu'attendent de lui les Naquet matérialistes, les Gambetta socialistes et les Duportal communeux.

Le *Siècle*, qui était en faveur sous l'empire, et qui avait acquis dans la fréquentation du monde officiel une certaine modération de formes, lui signifie les ordres de son parti en lui adressant une sommation dans les règles : « Renvoyez M. Dufaure ; chassez M. de Goulard ; rétablissez compère Leloup à la mairie de Nantes ; imposez M. Robin au choix de la commission du jury ; traduisez M. le général Ducrot devant un conseil de guerre ; jetez à poignées les places, les privilèges, les décorations et les fonds de l'Etat à tous les déclassés de septembre et de mars, ou résignez-vous à la guerre. »

Nos amis sont plus modestes et ne demandent rien pour eux.

Au lendemain de leur victoire sur M. Victor Lefranc, M. Thiers a modifié son cabinet en les écartant; il a choisi les nouveaux ministres dans un parti qui n'était pas avec eux, qui avait voté contre eux, et ils se sont déclarés satisfaits parce que MM. de Goulard, Léon Say, de Fourtou, appartiennent à l'opinion conservatrice, et que l'on savait qu'ils ne pactiseraient jamais avec l'ennemi.

Que M. Thiers réfléchisse à tout ceci et qu'il fasse aussi son examen de conscience en s'isolant de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Il comprendra que, si le jeu de bascule est

funeste à la France, il n'est pas moins dangereux pour lui-même; il se dira qu'il n'a pas agi très prudemment en s'aliénant les conservateurs qui ne lui auraient jamais fait défaut, pour se jeter dans les bras d'une gauche audacieuse, qui recevait des ordres hier et dicte ses conditions aujourd'hui.

Il admettra qu'en souriant alternativement à chacun, on ne fixe les sympathies de personne; il verra la droite défiante, le centre gauche inquiet, la gauche hostile, et peut-être alors se décidera-t-il à marcher franchement, noblement à la tête de ce parti avec lequel il est, au fond, en parfaite communauté d'opinion et de principes.

Il continuera, si bon lui semble, à favoriser ce groupe fidèle qui l'a suivi dans toutes ses variations; nos amis ne s'en montreront point irrités; car s'ils désirent l'application loyale des idées qu'ils représentent, ils ne se soucient aucunement du pouvoir.

Patrie.

Parlons de l'enquête parlementaire sur le 4 septembre. Nous considérons qu'il est bien à désirer que le pays cherche à ces renseignements dont il a si grand besoin, et dont, malheureusement, les odieuses manœuvres d'une démagogie follement ignorante, tendent chaque jour davantage à lui faire méconnaître la nécessité.

Nous venons de relire très attentivement les longues explications dans lesquelles M. Thiers est entré. Tous les personnages appelés devant la commission n'ont pas demandé, comme le président de la République, la permission de remonter jusqu'aux élections de 1863, et nous ne nous en plaindrons pas. Mais puisque M. Thiers nous ramène si loin en arrière, nous pensons qu'il ne peut qu'être utile, dans l'intérêt de l'histoire, de discuter les faits qu'il allègue, et, au besoin, de restituer à chacun sa part de responsabilité dans les événements qui ont amené la chute de l'Empire et la ruine de la France.

Il nous semble que M. Thiers croit trop à l'innocence de la Prusse. Quand on est revêtu vis-à-vis de l'opinion, de l'autorité magistrale, qu'il ne saurait venir à la pensée de personne de contester au président dans les questions historiques, le suffrage de la *Gazette de Cologne* et des autres feuilles allemandes ne saurait suffire. Ce suffrage ne s'est pas fait attendre, et les publicistes de Berlin qui consacrent tous leurs efforts, depuis deux ans, à entourer d'obscurité les origines de la guerre de 1870, ont reçu de M. Thiers un appui véritablement inespéré.

L'Empire, dans la direction de sa politique extérieure, a commis bien des fautes, depuis la guerre d'Italie jusqu'au moment de la déclaration de guerre à la Prusse. Encore faut-il ne pas lui en imputer dont il est innocent; surtout il importe, dans l'intérêt de la dignité de notre histoire nationale, de ne pas accorder à la politique prussienne les bénéfices de l'attitude inoffensive que la presse allemande prétend très mensongèrement avoir été celle du cabinet de Berlin de 1866 à 1870. N'en déplaise à M. Thiers, ce n'est pas uniquement à se mettre en mesure contre une attaque de la France, que le gouvernement du roi Guillaume avait consacré tous ses soins depuis que le cabinet des Tuileries avait eu la regrettable faiblesse de laisser se perpétrer impunément à Sadowa le forfait dont toutes les conséquences ne se sont peut-être pas encore, à l'heure présente, fait sentir à l'Europe et à la France.

Une lutte avec nous, cette formidable épreuve que le président de la République assure avoir été redoutée par la Prusse, rien ne fut fait à Berlin de ce qui était nécessaire pour l'éviter ou même pour la reculer, et, en la reculant, pour assurer au monde menacé de perdre les avantages inestimables de l'état de paix, les bénéfices du temps.

Ce qui est vrai, ce que toutes les arguties des docteurs allemands ne parviendront pas à dissimuler, ce que les témoignages mêmes de M. Thiers, — à beaucoup d'égards justement sévère pour l'Empire, mais injustement bienveillant pour la Prusse, — ne réussissent pas à effacer, c'est que pendant quatre années qui suivirent les triomphes de l'armée prussienne en Bohême, rien ne fut négligé à Berlin, et par la diplomatie prussienne, pour nous rendre de plus en plus lourdes et intolérables les conséquences de notre très fâcheuse politique de 1866, celle-là même que le *Siècle* et tous les journaux libéraux d'alors contribuèrent tant, ce que M. Thiers a négligé de rappeler, à faire adopter au gouvernement impérial, et cela au grand désespoir du parti conservateur,

qui ne comprenait rien à la funeste politique italienne, personnifiée dans le conseil du souverain par M. de La Valette.

Partout, en effet, — A la Haye au moment de l'affaire du Luxembourg; — à Bruxelles, à l'occasion de la cession d'un tronçon des chemins de fer Belges à la compagnie de l'Est; — à Athènes et à Constantinople, lors du conflit qui faillit, en 1870, mettre aux prises la Grèce et la Turquie; — à Florence, à Rome, avant et après Mentana; — Dans bien d'autres circonstances encore, nous rencontrerions l'action sourde et perfide de la politique prussienne, s'efforçant de nous susciter difficultés sur difficultés, de nous infliger échecs sur échecs, afin de nous réduire à l'isolement, à l'impuissance.

La candidature du prince de Hohenzollern ne fut donc pas un incident fortuit, dû surtout au général Prim. Cependant, d'après M. Thiers, « Il y avait alors beaucoup d'humeur à Madrid contre le gouvernement français » lequel avait mis le veto sur la famille d'Orléans, qui était la plus naturellement située pour remplacer la reine Isabelle. Le général Prim se voyant privé par les Bonaparte d'un choix qui lui eût été commode, résolut de se venger, en leur suscitant dans la Péninsule une candidature allemande... Ainsi nous avons dû à la maison Bonaparte, non-seulement une guerre désastreuse, mais nous lui avons dû aussi le motif de cette guerre; car en refusant, pour un intérêt dynastique, la candidature Montpensier elle avait fait surgir, sans s'en douter, la candidature Hohenzollern... »

Eh bien, nous ne craignons pas d'affirmer que cet exposé des faits est inexact et incomplet. La question qui a déterminé le gouvernement impérial à prendre si inconsidérément vis-à-vis de la Prusse l'attitude qui devait nous amener la guerre n'est pas née dans les conditions que prétend M. Thiers. Les documents officiels sont là. C'est au mois de mars ou d'avril 1869 que M. le comte Benedetti donna au ministre des affaires étrangères le premier avis de la possibilité d'une candidature Hohenzollern; très peu de temps après, M. de La Valette invita notre ambassadeur à Berlin à s'en expliquer confidentiellement, amicalement mais très nettement avec M. de Bismarck, qui répond ou fait répondre, sur le même ton amical, qu'il ne nourrit pas les projets qu'on lui prête. Habitué, hélas! depuis plusieurs années, à ne pas toujours voir les procédés de la diplomatie prussienne d'accord avec ses protestations d'amitié, le gouvernement français reste néanmoins vigilant, beaucoup plus vigilant qu'on ne l'a prétendu.

C'est ici que se place un incident dont nous ne croyons pas que M. le comte Benedetti ait encore parlé dans son livre, mais qu'il sera sans doute amené à raconter avec plus de détails que nous ne sommes en mesure de le faire. Au mois de mai 1869, M. Benedetti se trouvait de passage à Paris. L'entretenant des affaires d'Espagne, l'impératrice revint avec lui sur les bruits relatifs à la candidature Hohenzollern, et lui dit : « La France ne pourrait pas y consentir; nous préférierions mille fois la candidature du duc de Montpensier, qui après tout, n'affaiblirait que nos intérêts dynastiques, tandis que celle du prince de Hohenzollern blesserait l'intérêt français, lequel doit toujours passer le premier. »

Nous garantissons sinon les termes mêmes, au moins le sens de cette déclaration, qui concorde bien peu avec le récit de M. Thiers, mais que nous recueillîmes alors d'une personne bien placée pour être très exactement informée. Qu'on rapproche les dates : en mars en mai 1869, le gouvernement impérial se prononce de la façon la plus discrète, la plus conciliante mais la plus nette, contre la candidature Hohenzollern, à laquelle l'impératrice déclare formellement qu'il faut préférer la candidature du duc de Montpensier; le 3 juillet 1870, plus d'une année après, le général Prim annonce que les Cortès espagnoles vont offrir la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern, qui est autorisé par le roi de Prusse à l'accepter.

Nous le demandons, est-il possible, après cela, de prétendre, comme l'a fait M. Thiers, que la Prusse n'a eu, dans tous ces événements aucune initiative, et que le sacrifice de l'intérêt français à l'intérêt dynastique de la maison Bonaparte a été le vrai motif de la guerre? Assurément, l'impartiale histoire ne racontera pas ainsi les choses.

Bibliographie

L'Œuvre de M. Jules Verne ET SON BUT.

Librairie HETZEL, 18, rue Jacob, Paris.

M. Jules Verne, en entreprenant la série des *Voyages extraordinaires* a eu pour but de décrire successivement les diverses parties du monde entier.

Un aperçu des espaces interplanétaires, avec description de quelques-uns des astres de notre système, a été donné par lui dans les deux ouvrages intitulés : *De la Terre à la Lune* et *Autour de la Lune*. On peut déjà, à propos de notre satellite, apprendre à connaître quelques-uns de ces mondes qui composent le système solaire, et plus tard d'autres livres, qui sont en préparation, compléteront cette étude cosmographique.

Quant à la terre proprement dite, l'exploration qu'en a faite M. Jules Verne dans la série des *Voyages extraordinaires* est déjà fort avancée : on en pourra juger parce que nous rappelons ici de ces différents ouvrages.

L'étude de l'Afrique comprend jusqu'à ce jour deux volumes. Le premier, *Cinq semaines en ballon*, fait connaître, d'après les documents les plus récents de Burton, de Speke, de Grant, etc., toute cette partie comprise entre la côte orientale et la côte occidentale de Zanzibar, du Sénégal, par la latitude des sources du Nil. Le second volume, *Aventures de trois Russes et de trois Anglais*, c'est-à-dire celles d'une commission scientifique chargée de mesurer un arc du méridien dans l'Afrique Australe, décrit toute cette portion du continent comprise entre la Hotentotie et le Zambèze, en suivant l'itinéraire des premiers voyages de Livingstone.

Le capitaine Hatteras, en ses deux parties, *les Anglais au pôle Nord* et *le Désert de glace*, nous décrit l'Amérique anglaise, le Groënland et toutes ces terres arctiques qui ont été l'objet de tant d'entreprises hardies. Là figurent ces courageux explorateurs qui ont tenté de s'élever jusqu'au pôle : Franklin, Ross, Mac Clure, Rane, etc., sans oublier notre infortuné compatriote, l'héroïque Bellot. Un autre ouvrage en cours de publication formera également deux volumes sous ce titre : *le Pays des fourrures*; il complètera dans la région des lacs et des factoreries de la Compagnie de la baie d'Hudson, les études sur la partie septentrionale du continent américain.

Dans ses *Vingt mille lieues sous les mers*, M. J. Verne a voulu entraîner ses lecteurs au fond de ces abîmes qui ont leur faune et leur flore particulières. Au moyen d'un appareil tout nouveau, en suivant le bateau plongeur *Nautilus*, on peut, en compagnie de l'étrange capitaine Nemo, parcourir jusque dans leurs plus intimes profondeurs le Pacifique, l'océan Indien, la mer Rouge, la Méditerranée, l'océan Antarctique, l'Atlantique, la mer des Antilles et les mers du Nord. Vingt mille lieues faites dans ces conditions, au milieu d'aventures étranges ou terribles, donnent d'une façon complète, l'histoire physique, géographique et naturelle de tous les grands océans du globe.

*Les Enfants du capitaine Grant*, eux, font le tour du monde, mais dans des conditions toutes particulières et du plus haut intérêt, en suivant, sans jamais s'en écarter, un des parallèles de l'hémisphère austral. Aussi voit-on se développer devant le regard le panorama animé de cette portion de l'Amérique méridionale, située au nord de la Patagonie, les îles d'Acunha, l'Australie dans toute sa largeur, avec l'histoire de toutes les tentatives faites pour explorer ce difficile pays, la Nouvelle-Zélande, dont les Maoris disputent encore la possession aux Anglais, et enfin la portion méridionale du Pacifique.

Quant au *Voyage au centre de la Terre*, c'est une véritable exploration du massif terrestre à une grande profondeur sous l'Europe, depuis l'Islande jusqu'au sud de l'Italie. On voyage là à travers les couloirs de granit, les roches de toutes formations et même à travers les volcans.

Ainsi donc, grâce à M. Jules Verne et à ses héros audacieux, notre sphéroïde est exploré à sa surface liquide et solide aussi bien que dans les sombres cavernes de son écorce intérieure.

Il ne nous reste plus qu'à parler des deux autres volumes portant ces titres : *une Ville flottante* et *le Tour du monde en quatre-vingts jours* qui est sous presse. Dans le premier, l'auteur a voulu plus particulièrement décrire une émouvante traversée de l'Atlantique. Dans le second, il a fait passer, dans le plus court délai et au milieu de mille incidents, un aventureux voyageur à travers l'Europe, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Amérique, de manière à relier les itinéraires qu'il avait déjà tracés à la surface du globe.

Mais la tâche de M. Jules Verne est loin d'être achevée. Les points qui lui restent à combler lui offrent encore un vaste champ d'exploration, et nous espérons bien qu'il ne se reposera que lorsqu'il ne restera plus un seul coin du monde inexploré, inconnu de ses lecteurs.

Le succès universel des ouvrages de M. Verne, en ralliant les lecteurs de tout âge, de tout rang et de tous les pays, prouve de reste que l'heureux auteur sera suivi par un public de plus en plus nombreux et toujours charmé, partout où il lui reste à nous conduire. L'œuvre sans précédent et vraiment originale de M. Verne est une véritable création : c'est un genre littéraire absolument nouveau, une terre jusqu'ici inconnue dans le domaine des lettres,



dont il a pris possession et dont il est le maître. L'alliance de deux mérites en apparence si incompatibles : une sûreté scientifique absolue et un talent de conteur, une puissance d'imagination qui semblent se jouer des sujets les plus inaccessibles, pouvaient, seuls, réaliser un problème que jusqu'ici nul que l'auteur des *Voyages extraordinaires* n'avait même pu songer à aborder. Aussi, c'est aux applaudissements de tous, que l'œuvre complète de M. Verne a été couronnée dans son entier par l'Académie française. Le public avait devancé cette haute approbation de l'Académie, mais les suffrages de ce corps éminent ont consacré et légitimé aux yeux des plus difficiles leur éclatant et populaire succès. Ajoutons à ce rapide exposé que les livres de M. Jules Verne ont ce mérite si rare que, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, tous peuvent trouver grand profit et grand plaisir à les lire, tant il est vrai que le succès n'a jamais manqué aux œuvres vraiment saines, robustes et utiles.

P.-J. STAHL.

Chronique locale

et méridionale.

La Fête de Noël à la Cathédrale.

La Solennité de la Fête de Noël, touchant anniversaire de la naissance du divin Rédempteur du genre humain, a vu se renouveler ses brillantes et magnifiques cérémonies. A l'Eglise Cathédrale de Cahors, cette grande fête de l'Eglise Catholique, — aux offices de la nuit et du jour, — a été surtout célébrée avec une grandeur majestueuse. Les fidèles y ont assisté très nombreux dans un pieux recueillement.

Le nouveau Sanctuaire de la Cathédrale apparaissait, ce jour là, dans toute sa beauté. Exécuté d'après les règles de l'art chrétien et selon la forme des Eglises Romaines, il est beaucoup plus favorable, que l'ancien, à l'éloquente magnificence du culte catholique. Lorsque ce Sanctuaire est occupé en grande partie par MM. les Chanoines, les autres membres du clergé de la Cathédrale et les nombreux Abbés du Grand Séminaire, comme cela arrive aux Fêtes Solennelles, lorsque Mgr l'Evêque y célèbre les cérémonies Pontificales et qu'il étincelle d'une belle illumination, — il présente dans son ensemble un caractère à la fois élégant, gracieux et imposant. Il est disposé de manière que les assistants peuvent y contempler à découvert toutes les cérémonies.

Le jour de Noël, Mgr l'Evêque, assisté de MM. les Vicaires Généraux et de MM. les Chanoines, y a célébré une Messe Solennelle, de 10 à 11 heures. Les chants, relevés de temps en temps par les sons graves de l'orgue, y ont été très heureusement exécutés avec ensemble et harmonie.

Aux offices de l'après-midi, présidés par Monseigneur, la vaste enceinte de la Cathédrale offrait un aspect frappant et grandiose. Une foule immense et recueillie remplissait la nef, les chapeles, les pourtours du chœur et les tribunes.

Après le chant des Vêpres, M. l'abbé Soulié, chanoine, a paru dans la chaire sacrée. Il a pris naturellement pour sujet de son sermon le grand et mystérieux événement qui est l'objet même de la Fête de Noël, l'incarnation du Fils de Dieu, ou son union avec notre nature, pour la Rédemption et la régénération de l'humanité.

L'incarnation du Verbe éternel, ou sa venue sur la Terre et son union avec l'humanité, est le chef-d'œuvre de la sagesse de Dieu. Cette même sagesse éclate également dans les divers enseignements qui ressortent de la naissance du Sauveur du monde. Ce sont là les deux grandes vérités qui ont fait le partage et l'objet de son discours.

Dans la première partie, l'orateur a prouvé que l'incarnation du Verbe est l'œuvre la plus sublime de la sagesse de Dieu, ou de ses perfections infinies. Il a fait ressortir la sagesse divine, produisant la création de l'Univers et en particulier la formation de l'homme, ce roi de la Terre. S'il créa l'homme libre et s'il permit sa révolte et sa chute, c'est qu'il avait conçu de toute éternité la plus merveilleuse de ses œuvres, l'incarnation du Verbe incarné, son union avec la nature humaine, destinée à satisfaire par la Rédemption à la justice infinie, à régénérer et à sauver le genre humain. Il a montré Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Rédempteur et Sauveur du monde, Océan infini de bienfaisance et d'amour, Roi de la Terre et des Cieux, exerçant sa suprématie universelle sur tous les temps et sur tous les lieux, versant incessamment sur les généra-

tions humaines la lumière et la vie. — Il a exposé et développé ces grandes vérités par une argumentation logique et lumineuse, par des tableaux habilement tracés, par de hautes et solides considérations.

Dans la 2<sup>e</sup> partie, M. l'abbé Soulié s'est attaché à faire éclater encore la sagesse de Dieu, se manifestant dans les grands enseignements qui découlent de la naissance de Jésus, ou de son apparition sur la Terre. Le premier enseignement qui nous est donné par Jésus, naissant dans une étable, est une leçon d'humilité. C'est par là qu'il nous apprend à vaincre l'orgueil, première cause de la chute de l'homme, l'orgueil, source funeste des vices, des erreurs et des égarements du genre humain. Ce n'est que par la pratique de l'humilité, enseignée par Jésus-Christ, que l'homme peut se relever et se sauver. — Une autre éclatante leçon que la sagesse divine a voulu donner aux hommes, c'est l'amour de la pauvreté, de la mortification et des souffrances, pour nous apprendre à résister à l'amour des plaisirs et des jouissances terrestres, amour effréné, qui entraîne tant d'âmes dans la corruption et les éloigne de leur destination éternelle.

C'est par ces hauts enseignements, que le Divin Rédempteur oppose la vraie sagesse, ou la vraie philosophie, à la philosophie orgueilleuse et trompeuse du monde. — Pour couronner son discours par des conséquences pratiques, l'orateur a expliqué, en terminant, comment doivent se conduire les véritables chrétiens, pour obéir à ces divins enseignements, pour être de vrais disciples de Jésus-Christ.

M. l'abbé Soulié est trop connu comme prédicateur distingué, pour que nous ayons besoin de faire ici l'éloge de son talent oratoire et d'en apprécier les brillantes qualités. Il nous suffira de dire, que dans son dernier sermon il a été admirablement éloquent. Par la justesse des pensées, la clarté de l'exposition, la beauté du style, le naturel du débit, il avait un charme saisissant, qui captivait l'intelligence, touchait le cœur et produisait ce plaisir pur que donne l'enseignement des vérités célestes. Il a dû laisser à ses auditeurs de douces et salutaires impressions.

Mgr l'Evêque a pris la parole après le sermon de M. Soulié, et il a prononcé une chaleureuse et pathétique allocution, dont nous ne pouvons donner ici que la substance.

Après avoir rendu un éclatant hommage à l'éloquence du prédicateur, le Prélat invite les fidèles qui l'écoutent à profiter, pour leur sanctification, des grandes vérités qui viennent de leur être exposées. Ce fut pour honorer et pour aimer l'humanité, que le sauveur du monde apparut sur la terre. Les chrétiens, pour se sauver, doivent, à leur tour, l'honorer et l'aimer, en pratiquant ses divins enseignements.

A l'occasion de la grande fête de la naissance de Jésus, il ne peut que nous être utile et salutaire, de témoigner au divin rédempteur notre reconnaissance et notre amour, en faisant une œuvre de piété, pour l'honneur de la Religion, et la gloire de Dieu,

C'est ce que comprenaient, mieux que nous, nos pères dans la foi, les chrétiens des siècles passés, eux qui, ne se contentant pas de bien pratiquer la Religion, élevaient ces temples magnifiques et grandioses, qui provoquent notre respect et notre admiration.

La cathédrale de Cahors est au nombre de ces splendides monuments, construits par la piété et la foi de nos pères, dans les derniers siècles du moyen-âge. Elle est belle dans l'ensemble et les détails de son architecture; mais elle demande d'importantes et de pressantes restaurations.

Depuis qu'il est évêque de Cahors, le Prélat a eu le désir et le projet de restaurer et d'embellir la Cathédrale. Ses efforts n'ont pas été infructueux, puisqu'on voit déjà s'élever un nouveau sanctuaire, qui est si propre à faire ressortir, aux yeux des assistants, l'éclat et la majesté des cérémonies saintes.

Ce sanctuaire a besoin d'un encadrement qui soit digne de lui. Il faut que l'intérieur du temple soit réparé et embelli. Les fenêtres, si habilement sculptées, demandent des vitraux, qui conviennent si bien aux édifices religieux, qui, par le rayonnement et la douce lumière qu'ils projettent, sont si favorables au recueillement de l'âme, aux élans de la prière et à la pompe des cérémonies.

Déjà, depuis quelques années, un grand nombre d'églises de ce diocèse, dans les petites villes, les gros bourgs et même dans les plus humbles paroisses, se sont enrichies de vitraux, qui sont dus à la générosité et à la bonne volonté des fidèles.

En présence de ces exemples, la cathédrale de Cahors, naturellement appelée à prédominer sur

les églises de ce diocèse, ne doit pas rester plus longtemps privée de ce genre de restauration et de décoration.

On dira que nous vivons dans des temps critiques et difficiles, qui imposent de lourdes charges. Mais pour vaincre les difficultés et conjurer les périls, c'est précisément par de bonnes œuvres, par des œuvres de piété et de religion, que nous devons chercher à nous rendre Dieu propice, pour attirer sur nous et sur notre patrie la protection du ciel.

Les personnes riches de la ville, et particulièrement celles qui appartiennent à la paroisse de la cathédrale, se feront donc un honneur et un devoir de retrancher quelque chose au luxe et au superflu de leurs dépenses, afin de contribuer à doter cette église de quelques-uns de ces splendides vitraux, qui, par leurs personnages, ou leurs emblèmes, par les beaux effets de lumière qu'ils produisent, parlent aux âmes chrétiennes un pieux et éloquent langage; ce sera concourir ainsi efficacement à la restauration et à l'embellissement de ce temple sacré, pour le rendre plus digne de Dieu et de la religion.

Mgr l'Evêque a déclaré ouverte une souscription pour l'œuvre des vitraux et il a désigné spécialement comme ses coopérateurs, pour recevoir les offrandes, M. Maury curé de la cathédrale, MM. Martin et Soulié, chanoines.

Telle a été la substance de l'allocution de Monseigneur, dont nous n'avons reproduit ici qu'une rapide esquisse. Prononcée avec énergie, avec esprit et émotion, elle a été éloquent et religieusement écoutée. Puisse-t-elle porter d'heureux fruits!

La bénédiction solennelle du St-Sacrement, précédée de chants harmonieux, a couronné les touchantes cérémonies de la Fête de Noël.

A. G.

M. le Maire de Floirac a adressé la lettre suivante au Rédacteur du *Libéral du Lot* :

Floirac, le 26 décembre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai eu que tardivement connaissance de la lettre que M. Roche a fait paraître dans votre journal, en réponse à la demande d'explications, dont le *Journal du Lot* faisait suivre la lettre de remerciements adressée par M. Calmon, de la part de M. le Président de la République, au Conseil municipal de Floirac.

Je me respecte assez et respecte trop le public pour répondre aux gros mots dont M. Roche croit devoir émailler sa littérature. Les injures ne sont pas des raisons, et les menaces de M. Roche n'ont pas le don de m'effrayer, pas plus qu'elles ne répondent à la demande d'explications du *Journal du Lot*.

La lettre de M. Calmon, dont je conserve précieusement l'enveloppe, est adressée à M. le maire de Floirac, purement et simplement, et non à M. Lamothe, et, si ce dernier est nommé, en tête de la lettre, par M. Calmon, qui le supposait maire de Floirac, c'est pour le prier, à ce seul titre, de remercier le Conseil municipal d'une adresse supposée de félicitations à M. le Président de la République Or, M. Lamothe n'est ni maire, ni membre du Conseil municipal; cette lettre ne saurait donc le concerner en rien, et l'erreur de M. le Sous-Secrétaire d'Etat ne peut avoir pour résultat, que les lettres adressées par l'autorité au maire de Floirac, comme maire, puissent être revendiquées par M. Lamothe, comme leur destinataire.

Cette lettre, d'ailleurs, constate, jusqu'à preuve contraire, un délit grave, dont la rédaction, prétendue erronée, de la lettre de M. Calmon ne rend pas un compte suffisant. Il était donc de toute façon, non seulement de mon droit, mais encore de mon devoir de la conserver; et le temps serait venu, ce semble, de donner les explications si bruyamment annoncées et de tirer au clair cette affaire plus que louche. Je ne doute pas non plus que le public n'ait parfaitement su apprécier de quel côté se trouve le manque de délicatesse.

Au lieu de défendre la probité de son beau-père, que nous n'avons point attaquée, M. Roche ferait beaucoup mieux d'imiter sa sobriété de paroles et sa réserve, dont, pour son compte, il paraît peu disposé à suivre l'exemple, ce qui nous amène naturellement à lui dire, en terminant, qu'à notre avis, il a manqué une superbe occasion de se taire.

Je compte assez sur votre impartialité, Monsieur, pour espérer que vous voudrez bien insérer ma réponse dans votre plus prochain n<sup>o</sup>, et vous prie, en attendant, d'agréer, etc., etc.

Le Maire de Floirac,

F. MAZARGUIL.

Pour la chronique locale: A. Layton

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

SUR SURECHÈRE A SUITE DE LICITATION.

Adjudication fixée au onze Janvier mil huit cent soixante-treize.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du dix-sept Juillet mil huit cent soixante-douze rendu entre :

1<sup>o</sup> Marie-Anne Pouzergues, sans profession, et le sieur Gall Vandelein, son mari, jardinier, ladite Marie-Anne Pouzergues, agissant tant en sa qualité personnelle, que comme cessionnaire de Marie Pouzergues, religieuse, sa sœur; 2<sup>o</sup> Jean-Pierre Pouzergues, jardinier; 3<sup>o</sup> et Marie Pouzergues, et le sieur Combes, son mari, jardinier; tous habitants et domiciliés de la ville de Cahors, demandeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Jean Fieuzal, demeurant à Cahors, boulevard sud.

Et le sieur François Pouzergues, premier né, et 2<sup>o</sup> autre François Pouzergues, puiné, tous les deux propriétaires, habitants, domiciliés de la ville de Cahors, défendeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, demeurant à Cahors, rue du Parc, numéro 12.

Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation, des biens immeubles ci-après désignés, et formant les septième et huitième lots des biens mis en vente et indivis entre les sus-nommés.

Biens à vendre :

Septième lot.

Le septième lot se composera, de partie au couchant du grand immeuble de Bat-Nègre, elle sera prise attenant les propriétés du Fougierès, et sera séparée de la partie restante par une ligne droite partant au midi sur le bord du chemin du point R, et allant au nord ou point S. Elle comprendra l'entier numéro 982, vigne de treize ares cinquante centiares, et partie du numéro 983 friche, de cinquante ares quatre-vingt-quinze centiares, section M, du numéro 984, terre de trente-huit ares, quatre-vingt centiares.

Même section du numéro 985, friche de quatre-vingt-dix-neuf centiares.

Même section du numéro 990, vigne de deux ares seize centiares.

Même section du numéro 991, friche de vingt-deux ares, quatre-vingt-dix-sept centiares.

En totalité, un hectare vingt-neuf ares trente-sept centiares.

Huitième lot.

Le huitième lot se composera de partie du même immeuble à prendre attenant le lot précédent, elle sera séparée de la partie restante par une ligne brisée partant du chemin au point V, allant à l'angle sud-ouest du numéro neuf cent quatre-vingt-six suivant les limites de ce numéro, et de la maison jusqu'à l'angle nord-ouest de ladite maison, duquel point elle ira aboutir directement au T, elle comprendra tout ou partie des numéros 983, friche, dix-sept ares trente-cinq centiares, section M, numéro 984, terre de vingt-sept ares soixante centiares.

Même section, numéro 985, friche de seize ares vingt-cinq ares.

Même section, numéro 987, maison, chai, de deux ares quatre-vingt-dix centiares.

Même section, numéro 988, jardin de soixante centiares.

Même section, numéro 989, terre de soixante-sept ares, trente-cinq centiares.

Même section, numéro 990, vigne de trente-un ares quatre-vingt-dix-neuf centiares.

Même section, numéro 991, friche de quarante-huit ares.

Même section, numéro 992, vigne de dix-neuf ares dix-neuf centiares.

Même section, numéro 993, terre de dix centiares.

En totalité deux hectares trente-un ares trente-trois centiares.

L'adjudication de ces biens a été faite le quatorze décembre courant, suivant procès-verbal dressé par M. Dupuy, juge commissaire, savoir : du septième lot en faveur de Marie-Anne Pouzergues, épouse du sieur Gall Vandelein, moyennant le prix de treize cent dix francs, et du huitième lot en faveur dudit sieur Jean-Pierre Pouzergues, moyennant la somme de deux mille quatre cents francs.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un décembre courant, le sieur François Pouzergues, premier né, ci-dessus qualifié, a fait la surenchère du sixième sur ces deux lots et a déclaré porter le prix du septième lot à quinze cent trente francs, et celui du huitième, à deux mille huit cent dix francs, le tout en sus des charges.

Cette surenchère a été dénoncée à tous les avoués des adjudicataires et des colicitants, par exploit du vingt-quatre décembre avec sommation d'assister à la nouvelle adjudication le onze janvier prochain.

En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication desdits lots le onze janvier mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin à la chambre des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de Cahors, sur la mise à prix :

Pour le septième lot de..... 4,530 fr.  
Pour le huitième lot de..... 2,840 fr.

Pour extrait certifié sincère et véritable,

Cahors, le 27 décembre mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... décembre mil huit cent soixante-douze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé : GIBBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.



